



RAPPORT 2024

SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Édito

Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) forme une intercommunalité de seize communes, regroupant 320 000 habitants. Des Portes de Paris jusqu'à l'arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie, notre collectivité est riche d'une diversité et de contrastes rares au sein de la petite couronne francilienne, alternance de zones très urbaines, à l'image de Créteil, ville-préfecture, et d'espaces plus périurbains voire ruraux, sur le plateau briard. Situé à l'articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, GPSEA présente un autre atout : un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris. GPSEA se distingue des autres territoires métropolitains par la présence inédite d'espaces agricoles et forestiers d'envergure régionale, une géographie singulière et un réseau hydrographique exceptionnel. Chaque partie de territoire conserve son identité spécifique, forgée par l'histoire et la géographie des lieux mais l'ensemble des communes de GPSEA partagent un même objectif de former un territoire dynamique, durable et accessible.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) de GPSEA constitue la traduction concrète de ce projet de transition économique et écologique pour le territoire. Construit de manière largement partenariale dès 2018 et définitivement adopté en 2021, il est un outil opérationnel de développement territorial, dans une logique de transition écologique, de préservation des milieux et des ressources et d'aménagement résilient et durable.

GPSEA n'a pas attendu l'adoption du PCAET pour engager son plan d'actions, constitué de 50 mesures dans cinq champs thématiques (air, énergie, climat, économie circulaire et durable, éco-exemplarité). En 2023, le Plan Climat Air Énergie Territorial 2019-2025 est arrivé à mi-parcours et son évaluation réglementaire a été conduite. Le PCAET se trouve dans une bonne dynamique générale, même si certaines actions ont pris du retard ou doivent être réorientées. En lien avec la succession de crises qu'a connues notre pays, l'année 2024, et plus encore 2025, permettront d'aller le plus loin possible dans la réalisation de ces actions avec la mobilisation des directions en ce sens et un travail partenarial renforcé avec les communes.

Ce présent rapport relatif à la situation en matière de développement durable en 2024 dresse le bilan des actions conduites en faveur de la transition écologique, économique et durable sur le territoire au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Il présente également ses compétences opérationnelles portant sur les enjeux environnementaux (eau pluviale, eau potable, assainissement, collecte et traitement des déchets, propreté, équipements publics) ainsi que les missions stratégiques liées au développement urbain et durable, aux transports ou à l'attractivité économique et l'emploi.

Comme l'illustre ce rapport, GPSEA agit avec des actions concrètes pour la préservation du cadre de vie, la protection de l'environnement mais aussi la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux de développement durable et du changement climatique.

En 2024, de nouvelles actions ont franchi un cap en termes de réalisation : le lancement du premier appel à projet suite à l'adoption du cadre d'intervention de réhabilitation thermique des bâtiments fin 2023, l'adoption de l'Atlas de la biodiversité et d'un plan d'actions pour enrayer l'extinction massive constatée à toutes les échelles, les opérations d'assainissement engagées pour assurer la baignabilité de la Seine en vue des Jeux Olympiques et qui vont se poursuivre pour améliorer la qualité des cours d'eau et proposer des sites de baignade demain.

S'engager aujourd'hui pour préparer le monde de demain, tel est le défi que notre ambition environnementale relève et que retrace ce rapport.

Laurent CATHALA
Président de Grand Paris Sud Est Avenir

Luc CARVOUNAS
Vice-Président ambition écologique, PCAET

LE PLAN CLIMAT : UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE 5

- 1. Un projet de territoire** 5
- 2. Des objectifs conformes aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains** 5
- 3. Une ambition territoriale** 6
- 4. Une trajectoire claire et chiffrée** 7
- 5. Une démarche citoyenne et participative** 9
- 6. La consultation du public** 9

LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ AU TITRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE 13

- 1. Énergie** 14
 - A) Consommons moins d'énergie 15
 - B) Produisons une énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) 17
- 2. Air** 20
 - Préserveons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs 21
- 3. Climat** 27
 - A) Aménageons un territoire durable 27
 - B) L'eau, une ressource précieuse 28
 - C) GPSEA, poumon vert de la métropole 30
- 4. Économie circulaire et durable** 34
 - A) Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables 35
 - B) Réduisons, revalorisons, recyclons et réutilisons 37
 - C) Une alimentation saine et locale 39
 - D) Renforcer la cohésion sociale 43
- 5. Éco-exemplarité** 46
 - A) Construisons et rénovons exemplaire 47
 - B) Toutes et tous engagés pour le climat 49
 - C) Une commande publique responsable 51
 - D) Des modes de travail innovants 52

EN 2024, GPSEA ENGAGE PLUS DE 97 MILLIONS D'EUROS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 57



LE PLAN CLIMAT : UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

1. Un projet de territoire

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il comporte :

- Un diagnostic territorial
- Un document stratégique
- Un programme d'actions
- Plusieurs annexes : l'évaluation environnementale stratégique, la déclaration environnementale, le résumé non technique, le dispositif de suivi et d'évaluation

L'ensemble de ces documents sont consultables sur sudestavenir.fr.

Le projet de PCAET a été adopté par délibération du conseil de territoire n°CT2019.4-111-2 du 2 octobre 2019. Conformément à la réglementation, il a ensuite été soumis pour avis à l'autorité environnementale et à la Métropole du Grand Paris. Dans leurs avis respectifs, ces deux institutions soulignent le caractère ambitieux et positif du projet et recommandent à GPSEA de préciser sa stratégie. Une consultation publique a ensuite été organisée par voie numérique entre le 23 novembre 2020 et le 11 janvier 2021 inclus, via une plateforme dédiée sur le site de GPSEA. Au total, 29 participants ont déposé 60 contributions. Le PCAET a été définitivement adopté par délibération n°CT2021.3/039 du 9 juin 2021.

En confiant l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat aux seuls établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, généralise les politiques de lutte contre le changement climatique et de lutte

contre la pollution de l'air au niveau national et inscrit la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité (bassin de vie) et d'activité (bassin d'emploi).

Aussi, Grand Paris Sud Est Avenir devient le coordinateur de la transition énergétique sur le Territoire.

2. Des objectifs conformes aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains

L'ambition globale du territoire est de viser les objectifs réglementaires, nationaux et locaux, lorsqu'ils ont été déclinés dans le Plan climat métropolitain (PCAEM) notamment.

En cohérence avec la politique européenne, les lois de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, énergie-climat du 8 novembre 2019 et la Stratégie nationale bas carbone mise à jour fixent des objectifs à moyen et long terme :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7% en 2023 et de 20% en 2030
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025
- Lutter contre la précarité énergétique.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) d'Ile-de-France fixe les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75% d'ici 2050
- Porter la part de production des énergies renouvelables et de récupération à 45% en 2050
- Réduire de 50% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2050
- Réduire de 10% la consommation électrique en 2050
- Réduire de 73% la consommation énergétique des transports à horizon de 2050
- Réduire de 40% les consommations énergétiques et de 75% les gaz à effet de serre pour le secteur de l'industrie et du tertiaire.

Le Plan Climat de GPSEA doit être compatible avec le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), approuvé en novembre 2018. Il s'articule autour des objectifs suivants :

- Atteindre la neutralité carbone à horizon de 2050, c'est-à-dire zéro émission nette
- Atteindre le facteur 4 à horizon 2050
- Accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique
- Ramener les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé
- Réduire massivement les consommations énergétiques, notamment pour les secteurs résidentiels et tertiaires, ainsi que du transport
- Obtenir un mix énergétique diversifié et décarboné, grâce au développement des énergies renouvelables et de récupération.

3. Une ambition territoriale

Le Plan Climat constitue une compétence obligatoire de GPSEA. Il s'agit d'élaborer une démarche à la fois stratégique et opérationnelle, en vu, d'une part, de **réduire les émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation) et d'autre part, d'adapter le territoire au changement climatique (volet adaptation)**. Il vise à faire converger les initiatives locales en faveur de la résilience climatique, de l'énergie et de la qualité de l'air.

Le Plan Climat permet d'identifier les impacts globaux (émissions de gaz à effet de serre) et locaux (émissions de polluants atmosphériques), la vulnérabilité du Territoire et de repérer des leviers d'actions concrets dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Le diagnostic territorial élaboré a permis de faire ressortir les principaux atouts du Territoire en matière de développement durable :

- Une consommation d'énergie en baisse malgré l'augmentation de la population
- 100% de l'énergie produite sur GPSEA est renouvelable
- Une qualité de l'air plutôt meilleure que dans le reste de la métropole
- Des émissions de gaz à effet de serre en baisse
- Un territoire riche en milieux naturels et agricoles
- Une ambition d'aménager un territoire durable, en concevant des projets équilibrés qui répondent à la diversité des paysages et aux besoins des habitants
- Une production de déchets inférieure à celle du reste de la région parisienne, en baisse malgré l'augmentation de la population
- Un programme d'investissement exemplaire en matière d'équipements territoriaux mais également pour la conversion du parc automobile
- Une ambition de changer les comportements des agents et des habitants, notamment des plus jeunes
- Une commande publique responsable.

Fort de ces premiers éléments consolidés et au regard des actions exemplaires en matière de développement durable déjà entreprises sur GPSEA, le Plan Climat fixe une vision à long terme, à partir des spécificités et des opportunités qu'offre notre Territoire en matière d'énergie renouvelable, de biodiversité, d'agriculture, etc.

Il formalise l'engagement de l'Établissement Public Territorial en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de reconquête de la qualité de l'air et de la transition énergétique, en cohérence avec les ambitions de l'Accord de Paris.

4. Une trajectoire claire et chiffrée

Les ambitions de GPSEA se déclinent de manière chiffrée pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie et de production locale d'énergies renouvelables. Ces éléments sont présentés dans leur intégralité dans le plan d'actions et les annexes techniques du plan climat.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

GPSEA contribue à la stratégie métropolitaine en visant les mêmes réductions de GES que le PCAEM aux horizons 2024, 2030 et 2050, conformément au diagramme ci-dessous.

Une tendance à la diminution des émissions de GES s'observe sur le territoire depuis 2012. Afin de pérenniser cette tendance et dans la perspective d'une réduction des émissions par quatre, des actions sont nécessaires et attendues dans tous les secteurs.

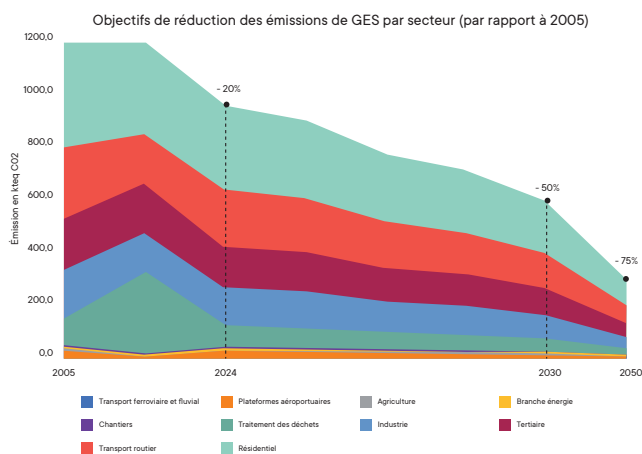


Figure 1 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur par rapport à 2005

La consommation d'énergie

La trajectoire de réduction des consommations d'énergie fixée par le territoire suit également la trajectoire déclinée dans le PCAEM.

Le territoire fait ainsi le choix de suivre les objectifs du PCAEM plus adaptés au contexte de la région francilienne.

Depuis 2005, la tendance est globalement à la réduction des consommations d'énergies sur GPSEA. Afin d'atteindre les objectifs fixés par le PCAEM, des actions visant tous les secteurs seront mises en œuvre, notamment dans le résidentiel (rénovation...).

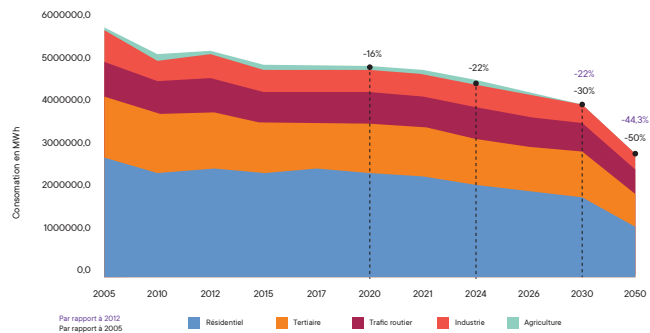


Figure 2 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie, par secteur, par rapport à 2005

La production d'énergies renouvelables (EnR)

Le scénario élaboré porte sur la production locale d'énergie renouvelable sur le territoire. Ainsi, les objectifs fixés correspondent à la part de production locale d'EnR dans les consommations d'énergie finale, et non à la part d'EnR globale consommée, ce qui renforce l'ambition du plan climat territorial en ajoutant une exigence en matière de « circuits courts de production ». Ces objectifs sont comparables à ceux du PCAEM.

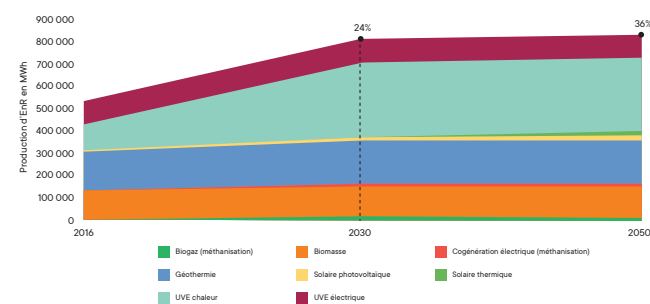


Figure 3 : Objectifs de consommation d'EnR produite localement, par type d'énergie, dans la consommation d'énergie finale

Les émissions de polluants atmosphériques

GPSEA a décidé de s'aligner sur les objectifs réglementaires définis par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). La stratégie ambitieuse de poursuivre les tendances de réduction déjà entamées, en ciblant toutefois les secteurs dont la tendance était plutôt à la hausse.

GPSEA atteindra les objectifs PREPA pour l'ensemble des polluants (les PM10 n'étant pas intégrées dans le PREPA), sauf les NOx dont les objectifs ne seront atteints qu'à partir de 2030, avec toutefois des actions volontaristes en la matière.

Le Plan climat décline de nouvelles politiques publiques ambitieuses et innovantes notamment en matière d'aménagement, de rénovation d'équipements publics, d'assainissement, d'eau potable, de déchets, de transports et déplacements, d'aménagements cyclables, d'alimentation et d'agriculture.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES							
Objectifs	PREPA 2020-2024	PCAET 2021	PREPA 2025-2029	PCAET 2026	PREPA > 2030	PCAET 2030	PCAET 2050
Année ref	2005		2005		2005		
NH3	-4%	-48%	-8%	-48%	-13%	-53%	-63%
NOx	-50%	-44%	-60%	-54%	-69%	-69%	-79%
COVNM	-43%	-51%	-47%	-52%	-52%	-54%	-59%
SO2	-55%	-62%	-66%	-67%	-77%	-77%	-84%
PM2,5	-27%	-43%	-42%	-49%	-57%	-60%	-68%
PM10	/	-40%	/	-44%	/	-49%	-56%

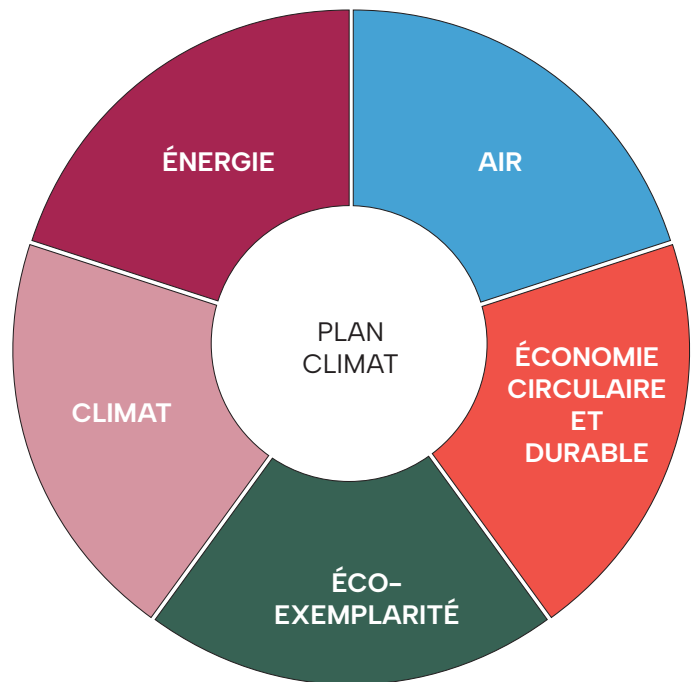
Tableau 4 : Objectifs généraux de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Le Plan Climat de GPSEA porte sur 5 domaines :

- Les 3 domaines « obligatoires » : l'énergie, l'air et le climat
- Le domaine de l'économie circulaire et durable, afin de passer à un modèle économique plus durable qui valorise les éco-activités, la gestion vertueuse des déchets, l'agriculture de proximité et l'alimentation saine
- L'éco-exemplarité de la collectivité, qui permet d'entraîner tous les autres acteurs.

L'ambition de Grand Paris Sud Est Avenir s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Participer à la massification de la rénovation des logements
- Augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération
- Accroître la résilience du Territoire face aux effets du changement climatique, notamment en matière d'eau et d'assainissement
- Préserver la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs
- Aménager un territoire durable, avec des projets d'aménagement exemplaires, innovants et ambitieux
- Préserver les espaces naturels et le cadre de vie
- Favoriser une agriculture saine de proximité
- Être une collectivité exemplaire.



5. Une démarche citoyenne et participative

Le Plan Climat élaboré par Grand Paris Sud Est Avenir en partenariat notamment avec l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, le Cluster Eau-Milieus-Sols et Airparif, a été co-construit avec l'ensemble des communes du Territoire ainsi que des acteurs et partenaires : collectivités, institutions, gestionnaires de réseaux, bailleurs, associations, entreprises, citoyens, ...

Différents temps ont été mis en place visant à sensibiliser largement et à faire en sorte que chacun se sente concerné et acteur de cette démarche.

Deux films ont été réalisés pour expliquer les enjeux : www.sudestavenir.fr/videos
Des articles ont été diffusés sur le site de GPSEA.

Enfin, différents groupes de travail, avec l'Observatoire Économique Social et Environnemental, partenaires institutionnels, élus des communes et services territoriaux ont été organisés. Au total, 11 temps forts ont permis l'émergence de 278 propositions. 152 d'entre elles ont alimenté la réflexion et permis de déboucher à un programme de 50 actions.

Un grand nombre de partenaires (GRDF, ENEDIS, SIGEIF, SUEZ, HAROPA, Département du Val-de-Marne, Ile-de-France Énergies, etc.) et des associations ont également produit des contributions écrites visant à exprimer les enjeux qu'ils ont identifiés pour notre Territoire et proposer un certain nombre d'actions.

Des initiatives de sensibilisation aux enjeux du Plan Climat et des stands d'information ont été proposés sur le Territoire notamment lors de la semaine européenne du développement durable (plus de 20 animations) ou encore à destination des écoliers avec des animations « Culture climat » dans 12 classes.

6. La consultation du public

La consultation numérique, organisée du 23 novembre 2020 au 11 janvier 2021 sur le site de GPSEA, a permis au public de consulter et contribuer au projet de PCAET. Au total, 60 contributions ont été déposées par 29 participants : 88 personnes ont également répondu au questionnaire de priorisation des thématiques du PCAET.

La qualité de l'air est la thématique qui a le plus mobilisé de contributions. De nombreuses idées ont ainsi été formulées autour du développement et de la promotion du vélo et de l'intermodalité, la prévention et réduction des déchets, la promotion du végétal en ville, l'aménagement durable, l'augmentation du bio dans les cantines scolaires ou encore l'amélioration de la gestion de l'eau. Après analyse, certaines contributions ont été intégrées dans le PCAET.

Ainsi, c'est un PCAET enrichi et complété sur diverses composantes qui a été adopté au conseil de territoire du 9 juin 2021. L'ensemble des documents sont consultables sur sudestavenir.fr

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2024

Le taux de réalisation global des 50 actions du PCAET est évalué à 71,5%.

Les actions finalisées :

- **Action 1** : Etendre le cadre d'intervention en matière d'aide à la rénovation énergétique du parc résidentiel à l'ensemble du territoire
- **Action 2** : Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique de logements
- **Action 14** : Lutter contre la pollution visuelle
- **Action 16** : Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux Olympiques et paralympiques de 2024
- **Action 25** : Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale
- **Action 27** : Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets
- **Action 28** : Mettre en place une ressourcerie expérimentale
- **Action 29** : Réaliser le Projet Alimentaire Territorial
- **Action 42** : Réaliser une charte des achats durables
- **Action 47** : Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux
- Poursuite de l'élaboration de la Charte d'aménagement et de construction durables, co-construite avec les villes (**action 13**)
- Arrêt du projet de PLUi (**action 15, action 18, action 20, action 33**)
- Prise d'effet du nouveau contrat de distribution d'eau potable de la commune de Périgny-sur-Yerres et renouvellement des contrats de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie (**action 17**)
- Adoption de l'Atlas de la biodiversité et de son plan d'actions (**action 20**)
- Expérimentation de la culture "tapis de fleurs" qui nécessite moins d'arrosage par la DPVIHE (**action 22**)
- Lancement d'une étude sur la logistique durable à GPSEA (**action 24**)
- Signature du contrat "Engagement Quartiers 2030" qui place la transition écologique et l'égalité Femme-Homme comme thématiques transversales dans toutes les actions
- Validation du Plan Piscine en Conseil des Maires en juin (**action 36**)
- Poursuite des travaux de rénovation de la Maison de la Nature à Périgny sur Yerres, labellisée argent dans le cadre de la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) (**action 36**)

Les avancées :

- Lancement du premier Appel à projet pour la rénovation énergétique du parc social et du parc privé en copropriété (**action 1**)
- Lancement des travaux de l'éco-station de Boissy Saint Léger ; nouvelle numérotation des lignes de bus, itinéraires revus, fréquence de passage améliorée, prolongement de certaines lignes avec Ile-de-France Mobilités (**action 8**)
- Pose de la première pierre de la station de production et de distribution d'hydrogène dédiée à la mobilité (**action 8**)
- Consultation publique du projet d'aménagement ZAC des Portes de Noiseau (**action 12**)
- Electricité d'origine renouvelable pour l'ensemble des sites (attestée par les CEE) de GPSEA (**action 37**)
- Convention-cadre entre GPSEA et la DRAC qui place la transition écologique comme démarche transversale adoptée (**action 39**)
- Livraison de l'ensemble des repas fabriqués à destination des seniors et des scolaires dans des barquettes biodégradables (**action 47**)
- Mise en œuvre de la pré-inscription pour les repas scolaires par les villes de Créteil et de Limeil-Brévannes dans l'objectif de la réduction du gaspillage alimentaire (**action 50**)

QUELQUES CHIFFRES ET RÉSULTATS :

Energie

- **953** logements bénéficiaires du cadre d'intervention pour la rénovation énergétique
- **2 579 052€** de subventions accordées pour accompagner la rénovation énergétique des logements ciblés par le cadre d'intervention
- **60** permanences info-énergie sur 5 villes du Territoire, 151 rendez-vous
- **29** copropriétés accompagnées dans le cadre de Coachcopro et 94 nouvelles inscriptions sur la plateforme
- **94** ménages en situation de précarité énergétique ont été repérés et accompagnés par le premier programme 2022-2024

Air

- **2 300 000€** supplémentaires entre 2025 et 2030 pour financer l'aménagement et le prolongement de la RN406 en vue d'améliorer la desserte du Port de Bonneuil

Climat

- **5** projets retenus pour une implantation temporaire sur la ZAC des Portes de Noisieu
- **21 millions d'euros** d'investissement au titre du Plan Baignade
- **Un** rendement du réseau d'eau potable de **94%** à Créteil et à **93%** à Limeil-Brévannes
- **300** visiteurs aux Portes Ouvertes des Métiers de l'Horticulture
-

Economie circulaire et durable

- **43** bennes décarbonées en service pour le ramassage des ordures ménagères sur les 45 prévues
- **147** points de collecte de biodéchets, dont **124** établissements scolaires
- **482,73** tonnes de biodéchets collectés
- **2472** composteurs distribués et 491 collecteurs enterrés
- **19,5** tonnes de textiles revalorisées et 153 cycles à la Boissyclerie

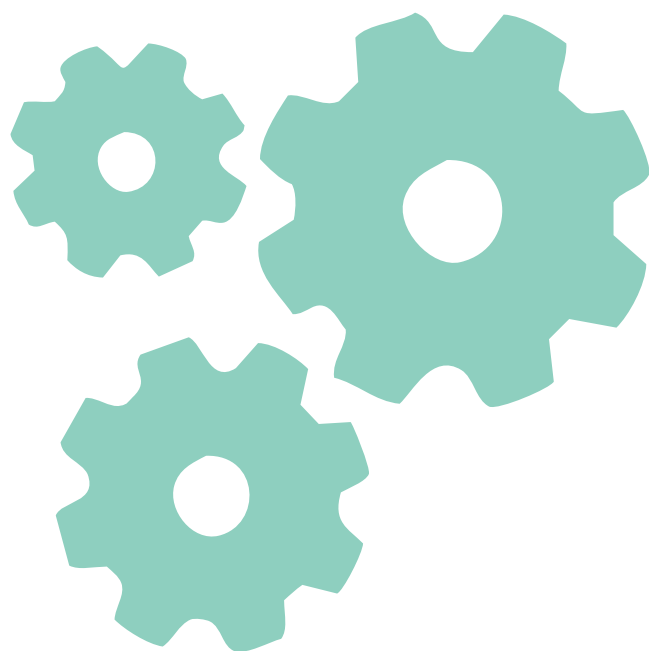
- **500** entreprises sensibilisées à la RSE et à l'anticipation face au changement climatique
- **275 m²** et **1,5 M€** au bénéfice d'une offre de soins locale avec l'ouverture de la Maison de Santé à Noisieu
- **300 000€** d'aides pour deux autres Maisons de Santé (Chennevières-sur-Marne et Villecresnes)
- **200** actions programmées dans le cadre de la politique de la ville
- **9** projets ESS bénéficiant de l'accompagnement renforcé et 8 projets financés par l'AAP ESS (60 000€)
- **6000** jeunes accompagnés par les Missions locales

Eco-exemplarité

- **16 M€** consacrés à la réhabilitation et à la maintenance des bâtiments
- **70 millions d'euros** attribués au Plan Piscine
- **342** animations proposées aux scolaires et périscolaires sur les déchets et le développement durable
- **2** animations collectives pour les agents
- **60** agents ont expérimenté le prêt de vélo à assistance électrique avant achat depuis 2023
- **55,4%** des marchés notifiés en 2024 intègrent des dispositions environnementales
- **20** marchés groupés avec les communes
- **97,4** millions d'euros en faveur de la transition écologique
- **20 000** repas préparés quotidiennement
- Près de la moitié des repas composés de produits bios ou labellisés, soit 35% des achats, et parmi les achats 20 % labellisés en agriculture biologique.
- **21%** de la flotte de véhicules légers et utilitaires est électrique soit à très faibles émissions, 23% à faibles émissions en intégrant les véhicules hybrides



LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ AU TITRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE





ÉNERGIE

1. ÉNERGIE

A) CONSOMMONS MOINS D'ÉNERGIE

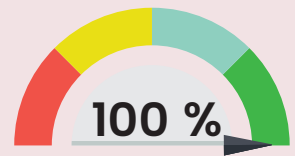
La consommation énergétique évolue à la baisse depuis 2005.

L'enjeu du plan climat est de réduire notre dépense énergétique pour atteindre les objectifs chiffrés suivants :

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
- Rénover 3 000 logements par an
- Réduire de 50% le nombre de ménages en précarité énergétique soit 5 000 ménages maximum d'ici 2025 (au lieu de 11 000 ménages actuellement)
- Tendre vers 0 logement chauffé au fioul d'ici 2030

>>> Action 1

Étendre le cadre d'intervention en matière d'aide à la rénovation énergétique du parc résidentiel à l'ensemble du territoire



Avec 128 184 logements, le parc de logements sur le territoire est composé à 69% d'habitat collectif et 31% d'habitat individuel. Le parc privé représente près de 70% des résidences principales, soit un parc de 82 325 logements. En moyenne, un tiers du parc privé est locatif.

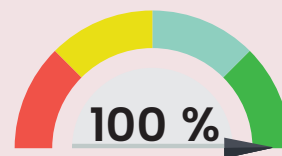
Le premier poste de consommation d'énergie à GPSEA, même s'il est en baisse, reste le secteur résidentiel. Ce secteur émet également un tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire par le mode de chauffage. Rénover, isoler les logements poursuit des objectifs urbains (amélioration de l'habitat), environnementaux (baisse des gaz à effet de serre) et sociaux (gain de pouvoir d'achat). C'est aussi une exigence réglementaire avec l'interdiction progressive de louer un logement qui ne soit pas à un niveau de performance énergétique minimum. Entre 2025 et 2034, les logements étiquetés de G à E ne pourront plus être sur le marché immobilier locatif.

GPSEA a fait réaliser un diagnostic et une étude pour définir sa stratégie d'intervention, déterminer ses priorités d'intervention et les moyens financiers à mobiliser. Le règlement financier adopté fin 2023 est l'aboutissement de ce travail et donne un cadre à cet accompagnement. L'intervention de GPSEA s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les autres aides, dont celles de l'Etat, et en recherchant un effet levier massif en agissant sur les passoires énergétiques et sur les rénovations très performantes (gain d'étiquettes). **Un premier appel à projet a été lancé en mars 2024 qui cible le parc social et le parc privé en copropriété. Fin 2024, 9 candidatures ont été retenues, 7 relevant du parc social et 2 du parc privé. C'est près de 2 580 000€ qui vont ainsi bénéficier à la rénovation de 953 logements et permettre un gain énergétique estimé à 46% et un gain environnemental estimé à 59%. Ainsi, 8606 MWh et 1741 teqCO2 seront économisés.**

Un prochain appel à projets sera lancé au 1^{er} trimestre 2025.

>>> Action 2

Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique de logements



GPSEA veut contribuer à massifier la rénovation énergétique des logements sur son périmètre, habitat individuel ou collectif. Les ménages propriétaires peuvent accéder selon leur situation à une plateforme numérique de conseils gratuits et à un accompagnement par des conseillers France Rénov' tout au long de leur démarche de rénovation énergétique :

- en propriété individuelle Pass'réno Habitat : <https://particuliers.passrenohabitat.fr/>
 - en copropriété CoachCopro : www.coachcopro.com/agence-de-lenergie-du-caue-du-val-de-marne
- Et sur le site de GPSEA, "Votre quotidien" puis "Votre habitat".

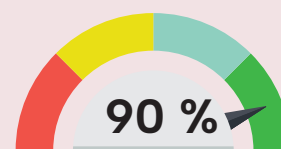
L'Agence de l'Energie, le CAUE94, assure une mission d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages pour rénover leur logement. **Les sollicitations ont augmenté d'un tiers (727) et 45% se poursuivent par un rendez-vous personnalisé.**

L'Agence de l'Energie assure également une présence locale : en 2024, 60 permanences et plus de 150 rendez-vous sur les 198 se sont tenues dans 5 villes du territoire, accueillant les habitants de tout Grand Paris Sud Est Avenir. 282 copropriétés de GPSEA sont inscrites sur CoachCopro, la plateforme destinée à la rénovation des copropriétés, dont 94 nouvelles inscriptions (soit 1/3) en 2024. Cette augmentation s'explique par les obligations réglementaires d'une part et l'évolution des aides d'autre part. **32 copropriétés ont assisté à une réunion d'information collective et 29 font l'objet d'un accompagnement renforcé, à Alfortville (16), à Créteil (6) et au Plessis-Trévisse (4). Au total, ce sont 49 copropriétés en cours d'accompagnement depuis 2022** en phase de diagnostic (36), maîtrise d'oeuvre (12) et démarrage de travaux (1). A l'inverse, l'accompagnement à la rénovation des maisons individuelles par le CAUE94 a diminué du fait de la mise en place de l'accompagnement obligatoire "Mon accompagnateur Rénov" pour obtenir l'aide "Ma Prime Rénov Parcours Accompagné".

En parallèle, le CAUE a poursuivi ses événements en ligne « Pause Réno » : ces ateliers de 45 min sont destinés à sensibiliser les particuliers sur des sujets tels que la rénovation énergétique, les interventions sur le bâti ou encore les économies en eau. **8 événements ont été organisés en 2024. En complément, un atelier en présentiel a été organisé à Marolles-en-Brie (20 personnes) et l'Agence de l'Energie a renseigné 20 personnes au Salon de la copropriété. Des événements sont également organisés à destination des professionnels et acteurs publics locaux, en particulier dans le cadre de l'appel à projet de GPSEA (action 1, 3 webinaires) ou encore lors de l'Université des Maires du Val-de-Marne.**

>>> Action 3

Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique



Cette action vise à réduire le nombre des ménages en précarité énergétique d'ici 2025. En effet, 21 % de la population vivant sur le territoire de GPSEA est exposée à un risque très élevé de précarité énergétique et 11 000 ménages sont en situation de précarité énergétique avérée.

Pour relever le défi de la précarité énergétique, GPSEA s'est associé au Département du Val-de-Marne ainsi qu'aux EPT Grand Orly Seine Bièvre et Paris Est Marne et Bois en signant le 4 juin 2019 aux côtés d'autres partenaires locaux une charte pour confirmer son engagement dans la lutte contre la précarité énergétique.

Depuis, les structures signataires ont élaboré une réponse ambitieuse et innovante pour lutter contre la précarité énergétique en Val-de-Marne. Un dispositif SLIME+ a été mis en place à la fin du premier semestre 2022 et pour 3 ans pour renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique en développant le repérage et l'accompagnement des ménages en difficulté. Baptisé "Visites Energie", ce dispositif permet l'accompagnement d'un expert en énergie qui se rend à domicile à deux reprises : dans un premier temps il étudie le logement et les usages et identifie les postes d'économies d'énergie possibles, dans un second temps il conseille des gestes d'économies d'énergie et oriente vers d'autres acteurs disposant de compétences en gestion financière, en juridique, en rénovation énergétique, etc.

Pour cette première expérimentation, de mi-2022 à fin 2024, le dispositif Visites Energie a permis d'accompagner 94 ménages en situation de précarité énergétique. Si l'objectif n'est pas encore atteint (36%), les résultats, en augmentation, sont encourageants : + 62% de ménages ont été accompagnés en 2024 (52 ménages) par rapport à 2023 (32 ménages). Ce dispositif nécessite d'une part, une meilleure appropriation du grand public à la notion de précarité énergétique (définition, conséquences sur la santé, logement et budget, enjeux de lutte, etc.), d'autre part une bonne connaissance du dispositif par le réseau de donneurs d'alerte qui vont identifier les ménages et les rediriger vers cet accompagnement. Pour ces raisons, le dispositif sera prorogé en 2025 pour une année en collaboration avec le Département du Val-de-Marne, Grand Orly Seine Bièvre, Paris Est Marne et Bois, l'Espace Conseil France Rénov' du CAUE94.

B) PRODUISONS UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION (ENR&R)

Le contexte géopolitique 2022-2023 a placé au cœur des débats les enjeux d'approvisionnement en énergie et pousse à renforcer la souveraineté nationale en la matière, tout en continuant à réduire la consommation d'énergies fossiles pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Les énergies renouvelables et de récupération doivent donc fortement progresser dans le mix énergétique de la France.

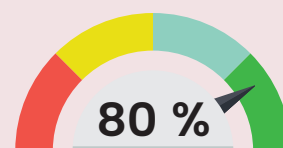
Le territoire bénéficie de gisements importants dans le domaine de la valorisation des déchets, de la géothermie, de la méthanisation ou encore de la biomasse et du photovoltaïque. Le PCAET fixe les objectifs :

- De passer la part d'Enr&R locale dans la consommation finale à 24% d'ici 2030
- D'augmenter de 30% la production d'Enr&R d'ici 2030 (soit 750 000 MWh) et de 50% d'ici 2050 (soit 1 200 000 MWh).

GPSEA reste encore très dépendant des énergies fossiles pour couvrir ses besoins et souhaite favoriser et accompagner les projets de production d'énergie locale et propre.

>>> Action 4

Développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)



La production d'énergies renouvelables sur le territoire de GPSEA sert à alimenter les réseaux de chaleur. On trouve deux sources de production : la géothermie et l'incinération des déchets. GPSEA s'est doté d'une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération. L'étude confiée à un bureau d'étude spécialisé a permis de réaliser un état des lieux sur la production et la consommation du territoire par filière énergétique et d'évaluer, en fonction de différents scénarios, le potentiel de développement.

Le plan d'actions, construit avec différents partenaires se structure autour de cinq axes :

- Affuter l'expertise technique des acteurs ;
- Valoriser le patrimoine bâti des collectivités ;
- Intégrer l'enjeu des énergies renouvelables et de récupération dans les stratégies de développement territorial des collectivités ;
- Informer les ménages et les communes ;
- Mobiliser et communiquer autour de cette stratégie ;
- En lien avec l'action 5, le SMITDUM est un acteur d'ampleur sur le territoire qui porte des projets innovants, tels que la station Hydrogène, et qui étudie des possibilités de coopération avec d'autres acteurs autour de la méthanisation.

La loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) donne un cadre pour amplifier le développement des énergies renouvelables et confère aux communes un rôle central dans cette planification en définissant des "zones d'accélération" des énergies renouvelables. Les services de l'Etat ont produit des cartographies de potentiel et des webinaires pour outiller les collectivités. La ville de Chennevières-sur-Marne a délibéré en juin 2023, le travail est en cours et se poursuivra en 2025 dans les autres communes.

L'énergie solaire photovoltaïque et le développement de la géothermie présentent les plus forts potentiels de développement. 6 réseaux de chaleur existent sur le territoire, 2 étant associés à un périmètre de développement prioritaire : les bâtiments neufs ou renouvelant leur installation de chauffage au-dessus d'une

certaines puissances qui sont situées au sein du périmètre défini doivent se raccorder à ces réseaux. Étendre et créer de nouveaux réseaux contribuera à l'atteinte de nos objectifs. La Ville du Plessis-Trévisé s'engage sur cette voie en s'associant avec des villes limitrophes dans un projet de géothermie.

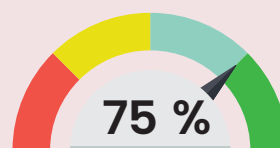
En parallèle, GPSEA à travers l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) fixe des orientations pour développer la production d'énergies renouvelables et de récupération, en particulier dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

- Développer, interconnecter les réseaux de chaleur alimentés par les énergies propres, développer le mix énergétique du chauffage urbain,
- Encourager le développement d'installations de production d'énergie renouvelable, notamment sur les grands équipements et au sein des parcs d'activités,
- Développer massivement le potentiel solaire des zones d'activités économiques et des équipements,
- Se saisir du potentiel géothermique du territoire, notamment pour les projets à dominante d'habitat collectif,
- Encourager l'installation d'ENR dans le tissu pavillonnaire (panneaux solaires, pompes à chaleur...).

Quant à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique "Qualité et construction durables", elle vise la neutralité carbone des constructions en favorisant le déploiement de dispositifs de production d'énergie renouvelable, tout en veillant à leur bonne insertion paysagère.

>>> Action 5

Développer le mix énergétique du chauffage urbain



Pour développer le mix énergétique pour le chauffage urbain, GPSEA accompagne le projet Valo'Marne de l'unité de valorisation énergétique à Créteil.

La charte d'excellence circulaire et solidaire a été signée le 29 janvier 2019 entre le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), le concessionnaire de l'unité de valorisation énergétique et les trois établissements publics territoriaux du Val-de-Marne, dont GPSEA. Elle affirme comme objectifs de :

- Contribuer au développement du mix énergétique territorial permettant de valoriser et faire circuler toujours plus et toujours mieux une énergie locale et compétitive produite à partir des déchets
- Répondre aux attentes citoyennes sur la qualité de l'air en développant des solutions innovantes et décarbonées
- Favoriser l'insertion et l'emploi local ainsi que l'éducation à l'éco-citoyenneté, afin de faire de l'unité de valorisation énergétique de Créteil une référence de l'économie circulaire et solidaire en Ile-de-France

Par les engagements de cette charte, un outil industriel de nouvelle génération permettra de mettre en œuvre des projets en matière d'économie circulaire et solidaire tout en développant des solutions innovantes et décarbonées pour améliorer la qualité de l'air.

En 2023, les réseaux de chaleur Nord et Sud de Créteil ont été raccordés, soit plus de 50 km qui permettent d'alimenter 40 505 logements (environ 60 000 usagers) en chauffage et en eau chaude, mais également des écoles, l'Université Paris-Est Créteil, des entreprises et le CHU Henri Mondor. Ce réseau devient le 6^e réseau de chaleur urbain en France. Ce projet a été soutenu par la Région Ile-de-France et l'ADEME. Un progrès important rendu possible par le raccordement du réseau au puit de géothermie et à l'unité de valorisation Valo'Marne qui fournit la chaleur par incinération des déchets ménagers. Ainsi, le réseau est désormais alimenté à plus de 80% par des énergies renouvelables et de récupération (contre 68% auparavant), ce qui va permettre d'économiser 71 000 tonnes de CO₂ chaque année d'après les estimations. Cette fourniture de chaleur sera prolongée en 2025 par la mise en service d'une ligne troisième de valorisation énergétique au sein de l'usine de Créteil qui permettra de continuer à approvisionner en énergie les habitants.





La Queue-en-Brie

AIR

2. AIR

PRÉSERVONS LA QUALITÉ DE L'AIR EN FAVORISANT LES DÉPLACEMENTS PROPRES ET COLLECTIFS

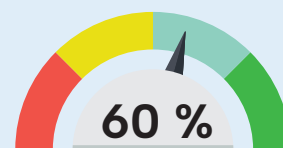
La qualité de l'air est surveillée par Airparif qui mesure les niveaux d'émissions de GES, étroitement liées à la consommation d'énergie, et de polluants atmosphériques. Sur le territoire, les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse depuis 2005 et la qualité de l'air est plutôt bonne. GPSEA et Airparif ont d'ailleurs commencé un travail partenarial pour initier le futur Plan d'Action Qualité de l'Air en 2023. La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose des obligations de résultats en termes d'atteinte des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques nationaux (PREPA). Ainsi, GPSEA s'est fixé les mêmes objectifs dans le cadre du PCAET. Outre les modes de chauffage, la mobilité constitue un levier majeur. C'est pourquoi Grand Paris Sud Est Avenir s'est pleinement saisi de cet enjeu et assume une compétence élargie en matière de transports et déplacements. Il souhaite agir pour améliorer les mobilités du quotidien et favoriser le développement des transports en commun.

Pour préserver la qualité de l'air, GPSEA s'est donné comme objectifs de :

- Créer une filière santé sur le territoire ;
- Soutenir un projet liant qualité de l'air et santé par an ;
- Atteindre 10% de déplacements à vélo d'ici 2024, année olympique ;
- Augmenter de 20% le nombre de déplacements en transports en commun ;
- Fluidifier le trafic routier par la création de nouvelles liaisons ;
- Soutenir des modes de déplacement moins polluants : vélo avec l'extension du réseau de pistes cyclables, bus avec des couloirs en site propre ;
- Accompagner la réalisation de la Végétale (ex Tégéval), liaison verte destinée aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes ;
- Accompagner le projet de téléphérique urbain.

>>> Action 6

Structurer la filière santé sur les thématiques santé, environnement et qualité de l'air



GPSEA a développé et structuré sa filière santé, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la santé du Territoire et accompagne les projets de chacun (obtention de financements, développement de la recherche fondamentale...). GPSEA compte pour partenaires : le Centre hospitalier universitaire (CHU) Henri Mondor (AP-HP), le Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC), l'Établissement Français du Sang, l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), le pôle de compétitivité en santé Medicen Paris Region dont GPSEA est membre depuis 3 ans et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

En lien avec ses partenaires, la filière s'est plus spécifiquement structurée autour des enjeux de santé urbaine, c'est à dire de l'impact des modes de vie urbains sur la santé physique et psychique des habitants.

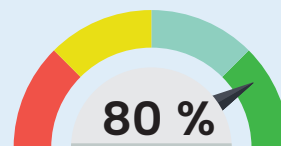
En 2024, la réactivation du réseau a montré l'intérêt de concentrer les actions autour des enjeux de santé/ environnement en poursuivant l'accueil au sein de la pépinière Bio&D de tous les projets porteurs de développement économique pertinent.

GPSEA s'est fixé pour objectif de favoriser les mises en relation et les coopérations entre acteurs : **5 mises en relation ont été faites en 2024 dans le cadre d'Urban Health et 2 entreprises de la filière sont hébergées dans la pépinière Bio&D et bénéficient d'un accompagnement renforcé cofinancé par les Fonds européens.** Fluidion, startup traitant de la qualité de l'eau hébergée plus de 10 ans dans la pépinière Bio&D, a conforté son implantation sur le territoire.

GPSEA a travaillé également à mettre en valeur l'écosystème santé avec Choose Paris Région à travers la réalisation d'un document de marketing territorial (en anglais) et a participé au salon Médintechs pour la première fois. Une rencontre de la cellule innovation du CHIC avec des entreprises du territoire a permis des mises en relations pertinentes.

>>> **Actions 7 et 8**

Favoriser les déplacements actifs (vélo et marche) et favoriser les déplacements propres, collectifs et individuels



GPSEA œuvre déjà au développement des réseaux de bus desservant le Territoire. Il encourage les projets d'allongement et de création de lignes ainsi que la mise en service de véhicules supplémentaires pour répondre à une fréquentation accrue. Il contribue à la conversion énergétique des flottes de bus par l'aménagement de structures d'approvisionnement en énergies propres sur le territoire : conversion du dépôt-bus de Limeil-Brévannes au biogaz depuis 2021, construction du dépôt-bus de Noisieu au biogaz à horizon fin 2028, avec également à terme l'expérimentation d'une station de distribution d'hydrogène.

Le Territoire participe également, dans le cadre d'une convention partenariale avec Île-de-France Mobilités, au financement du réseau de bus Marne et Seine à hauteur d'environ 2,3 millions d'euros annuels, en vue d'une part, d'assurer la qualité de service rendu aux plus de 4 millions de voyageurs transportés annuellement sur les lignes de bus traversant le territoire, d'autre part, d'étoffer cette offre bus et la desserte de l'ensemble des communes membres. Des discussions s'étaient engagées fin 2023 autour de 3 priorités : qualité de l'offre, optimisation et lisibilité du réseau de bus, renfort et développement de l'offre. **Elles se sont traduites de façon opérationnelle en 2024 par :**

- **Une nouvelle numérotation des lignes de bus du réseau Marne et Seine effective au printemps permettant aux usagers une identification simplifiée et davantage de lisibilité ;**
- **Des itinéraires revus simplifiant la connexion au RER A ou desservant des établissements scolaires ;**
- **Une fréquence des bus accrue sur certaines lignes aux heures de pointe et en journée ;**
- **Le prolongement de la ligne 431 jusqu'à Santeny, en passant par Marolles-en-Brie.**

GPSEA poursuit le pilotage des études de restructuration de l'Eco-station de Sucy-Bonneuil et assure la maîtrise d'ouvrage de l'Eco-station de Boissy-Saint-Léger. Les travaux de cette dernière ont débuté, la livraison sera différée de quelques mois. Rappelons que ce projet permettra un meilleur confort des voyageurs et une sécurité renforcée tout en créant un aménagement paysager, composé de trois hauteurs de végétaux (strates), avec plus de 500 plants d'arbres et d'arbustes implantés, et financés par le plan 50 000 arbres du Conseil départemental. À Sucy-en-Brie, les travaux débuteront fin 2025/ début 2026 pour une livraison prévisionnelle fin 2027.

GPSEA accompagne l'implantation de moyens de transport structurants innovants, plus propres et moins consommateurs d'énergie :

- Le Grand Paris Express est une rocade de type « métro » composée de trois tronçons, dont la ligne 15 sud longue de 33 km passera par le territoire. La ligne 15 sud reliera 16 gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs en 35 minutes. Elle améliorera l'accessibilité aux grands équipements régionaux comme l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, le Musée d'art contemporain « MAC/VAL » à Vitry-sur-Seine, l'hôpital Henri Mondor à Créteil. Prévus fin 2025, sa mise en service a été repoussée de 6 mois et devrait être effective à l'été 2026.
- Le Câble C1 est le premier téléphérique urbain d'Île-de-France d'environ 4,5 km qui relie Créteil à Villeneuve-Saint-Georges en 17 minutes, en passant par Valenton et Limeil-Brévannes. Cette nouvelle infrastructure améliorera l'accès global au réseau de transport francilien par sa connexion au terminus avec la ligne 8 du Métro "Pointe du lac". **En 2024, le câble du téléphérique a été posé et des premiers tests des cabines ont été conduits.** L'année 2025 sera consacrée à la construction et l'aménagement des stations et au test de circulation à plus grande échelle avant la mise en service prévue en fin d'année.
- Les projets bus :

- liaison "bus" entre Créteil-l'Échat et Brie-Comte-Robert sur l'axe RD19 ;
- projet Altival dont la première phase prévoit des aménagements en site propre de la station RER Noisy-Grand-Mont d'Est à Chennevières, facilitant la liaison Nord-Sud à l'est du Val-de-Marne ;
- projet Est-TVM, qui a vocation à relier l'est du Val-de-Marne à la ligne structurante, le Trans Val-de-Marne (TVM) ;
- la création d'une liaison entre Sucy-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne et Orly en passant par Limeil-Brévannes ;
- le projet de Traversée Nord avec le franchissement de la Seine et des voies ferrées du RER D en créant une liaison Est-Ouest reliant Vitry-sur-Seine à Créteil en passant par Alfortville. Ce pont doit aussi accueillir une piste cyclable, un cheminement piéton, deux voies automobiles et un axe pour le bus en site propre.

GPSEA a par ailleurs rappelé l'importance de ces projets dans le cadre de son avis formulé sur le Plan Des Mobilités en Ile-de-France (PDMIF) et adopté par le Conseil de territoire en décembre 2024.

Par ailleurs, **la première pierre de la station de production et de distribution d'hydrogène dédiée à la mobilité a été posée en juin 2024** à Créteil, sa mise en service est attendue en 2025.

Le conseil de territoire a approuvé le Plan Local de Mobilités en conseil de territoire en octobre 2022. Elaboré à partir d'un diagnostic précis et d'un programme d'actions sur 5 ans, celui-ci constitue un document-cadre pour la structuration de tous les modes de déplacements : la circulation des piétons, des vélos et des automobiles ; le stationnement ; les transports collectifs le transport et la livraison des marchandises.

6 grandes actions ont été retenues dans le plan local de mobilités :

- **Action 1** : Hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa pacification. L'objectif est de définir la hiérarchisation des voiries et régir des principes d'aménagements selon le niveau de la voie en tenant compte d'une approche multimodale du réseau et en veillant à limiter la place de la voiture.
- **Action 2** : Affirmer la pratique des modes actifs. Il s'agit de conforter l'usage de la marche et encourager la pratique cyclable en fixant des priorités d'aménagements et des actions d'accompagnements.
- **Action 3** : Rendre les transports en commun plus attractifs. Il s'agit de poursuivre l'amélioration des pôles d'échange tout en rendant le réseau de bus plus compétitif.
- **Action 4** : Gérer le stationnement. L'objectif principal est de régler, harmoniser, optimiser, contrôler le stationnement sur le territoire.
- **Action 5** : Améliorer le transport et la livraison des marchandises. L'objectif est de lancer des expérimentations de livraisons/transports propres et améliorer le fonctionnement des livraisons.
- **Action 6** : Communiquer, sensibiliser, observer. Il s'agit de mener des actions pour promouvoir les modes alternatifs à la voiture et suivre la mise en œuvre du PLD.

Un travail de concertation avec les villes et les autres acteurs permettra de décliner et détailler ces actions.

GPSEA a également adopté en décembre 2021 son plan vélo, partie intégrante du plan local de mobilité. Le plan d'actions intégré au PLM porte sur le développement d'aménagements cyclables et de services vélo, et le déploiement de dispositifs de stationnement. Les objectifs à terme sont ambitieux :

- 202 km de routes cyclables créées ou réaménagées, identifiées comme structurantes à l'échelle du Territoire ;
- 5 000 places supplémentaires de stationnement vélo positionnées notamment autour des pôles structurants de GPSEA (équipements publics, culturels, sportifs...) et à proximité des gares ;
- 100% des travaux de reprise de voirie territoriale prenant en compte la cyclabilité de l'axe (confort, sécurité, fluidité).

Le premier programme triennal des aménagements cyclables sur les voiries territoriales a été approuvé au conseil de territoire d'avril 2023. Celui-ci est destiné à mettre en œuvre de façon opérationnelle les aménagements cyclables figurant au plan vélo. L'un des objectifs poursuivis est de mailler les communes du territoire d'itinéraires cyclables sécurisés et de qualité. 30 projets de pistes cyclables, voies vertes, chaussées à voie centrale banalisée, zones de rencontre, feront l'objet de travaux et d'études préalables. Entre 2024 et 2026, environ 15 000 mètres linéaires seront étudiés ou en travaux.

En 2024, ont été réalisés :

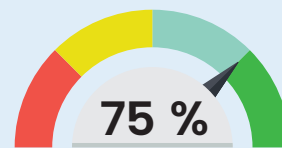
- **Les Rues Jean Cavallès et de la Garenne (Bois Prie Dieu - Cavallès) à Villecresnes, avec la mise en place d'un chaissidou (835ml) ;**
- **Le boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger, avec la création d'une piste cyclable à double sens (450 ml) ;**
- **La passerelle du parc urbain à Marolles-en-Brie permettant la continuité de la voie verte pour les piétons et les cyclistes. (40ml).**

Portant l'ensemble des réalisations depuis 2019 à 10 450 ml.

Une étude relative au stationnement vélo à l'échelle du territoire sera lancée en 2025. Elle permettra d'actualiser le diagnostic concernant le stationnement des cycles réalisé en 2021 dans le cadre du Plan local de Mobilité, d'identifier les priorités d'implantation du stationnement, en fonction des pôles générateurs de déplacements identifiés, ainsi que la nature du stationnement à mettre en place.

>>> Action 9

Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne



Cette action concerne la réalisation d'une nouvelle desserte du Port de Bonneuil, alliant objectifs économiques et environnementaux. Le projet consiste à prolonger la RN 406 sur 2 km entre l'échangeur RN19-RN406 à Bonneuil-sur-Marne et le sud-est du Port et d'aménager 2 points d'entrée supplémentaires.

Cette réalisation devrait entraîner une diminution du trafic routier sur la RD10 (- 900 poids lourds/jour), sur la RD130 (-600 poids lourds/jour), de la circulation dans Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-en-Brie et participer au développement du transport multimodal. Les riverains bénéficieront de baisses des nuisances sonores et d'amélioration de la qualité de l'air.

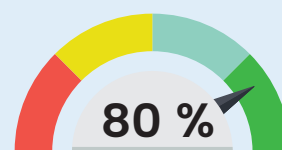
Sur le plan économique, la desserte vise à faciliter le développement des entreprises du territoire, notamment des zones d'activité et industrielle alentour et la dynamisation de l'activité du Port de Bonneuil, plateforme multimodale, 1^{er} port ferré et 2^e port fluvial d'Île-de-France.

Une première phase de travaux s'est achevée avec la réalisation des ponts-rails et des ponts-routes. Le montant du budget s'est élevé à 77,2 millions d'euros, auquel GPSEA a contribué à hauteur de 4,5 millions d'euros dans le cadre d'une convention de financement pluriannuelle. Des aléas divers et des coûts supplémentaires sont venus retarder les travaux et décaler la livraison initialement prévue en 2024 à horizon 2028. **Un comité de pilotage s'est tenu le 12 décembre 2023 avec pour objectif de finaliser le tour de table permettant de boucler le financement réévalué du projet.** Les financements de l'Etat et des collectivités ont été inscrits au volet "Mobilité 2023-2027" du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027 et du Contrat de Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2023-2027. **GPSEA a alors acté le versement de sa participation supplémentaire de l'ordre de 2,3 millions d'euros entre 2025 et 2030. Cette convention de financement complémentaire a été adoptée par le conseil de territoire en décembre 2024.**

Un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) vise d'une part à améliorer les conditions de l'ensemble des déplacements des salariés et de toute personne fréquentant la zone d'activités (prestataires, fournisseurs, clients, visiteurs, etc.) et d'autre part à favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle pour l'ensemble des

>>> Action 10

Accompagner l'élaboration des plans de mobilité interentreprises



usagers, dans une perspective de développement durable. Les démarches inter-entreprises permettent de mutualiser les moyens, d'agir à une échelle plus pertinente sur la question des déplacements et de faire travailler ensemble les entreprises et les organismes gestionnaires des transports.

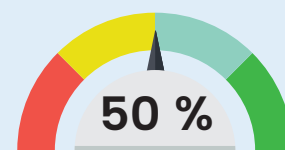
À titre expérimental, GPSEA a accompagné l'élaboration d'un plan de mobilité inter-entreprises du Port de Bonneuil-sur-Marne qui concerne 120 entreprises et 3 000 salariés. Une étude a été conduite entre 2021 et 2023 avec la réalisation d'un diagnostic qui a été présenté aux entreprises, puis la formalisation d'un plan d'actions qui se décline en 5 fiches actions prioritaires. Chaque action a été attribuée à un pilote et se met en place progressivement. Parmi celles-ci, un kit de communication visant à encourager le covoiturage ainsi que l'utilisation des modes actifs est en cours de finalisation et une communauté d'utilisateurs du vélo est en cours de constitution.

Pour dupliquer cette initiative à l'échelle d'autres zones d'activités, et compte tenu du temps et de l'implication des entreprises requis, les services de GPSEA souhaitent poursuivre l'action sous forme de sensibilisa-

tion à ces questions de mobilité lors d'ateliers dédiés à la mutualisation des ressources et des services. Des ateliers seront programmés en 2025.

>>> Action 11

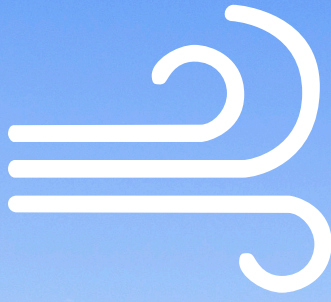
Lutter contre la pollution sonore



Le bruit est estimé comme l'une des principales sources de pollution pour la population. La Métropole du Grand Paris est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores de l'environnement. En 2024, elle a d'une part débuté la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et d'autre part conduit avec Bruitparif la collecte des données visant à mettre à jour les cartes stratégiques de bruit d'échéance 5 de la directive européenne, qui seront utilisées pour le prochain PPBE.

GPSEA s'est associé à ces deux démarches en fournissant les données en sa possession relatives aux actions conduites (maîtrise du trafic routier, revêtements de chaussée, opérations de rénovation avec traitement acoustique des façades...) et en faisant le lien avec les communes du territoire également actrices sur le sujet et appelées à contribuer à ces exercices métropolitains. Modifier les aménagements de voirie, promouvoir les mobilités douces participent à la réduction de cette pollution, de même que la conversion progressive de la flotte automobile de GPSEA et la mise en place de nouvelles bennes de collecte des ordures avec une motorisation à la fois plus propre et moins bruyante.

En outre, **dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables porte l'ambition d'un territoire offrant un environnement favorable à la santé, notamment en limitant et en réduisant l'exposition aux nuisances, dont les nuisances sonores.** Pour cela, les protections acoustiques le long des grandes infrastructures de transport pourront être renforcées et la programmation des futurs projets d'aménagement devront limiter l'exposition des populations, en particulier les plus sensibles, à ces nuisances. Pour aller plus loin, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) intitulée « Qualité et constructions durables » incite à la réduction de l'exposition aux nuisances sonores à l'échelle de l'opération de construction ou d'aménagement pour les logements en rez-de-chaussée, en recommandant la création de zones "tampon" de qualité, le recours à des matériaux absorbant les ondes et des implantations de bâti ou d'orientation des pièces nocturnes dans cet objectif de réduction de l'exposition.



Noiseau

CLIMAT

3. CLIMAT

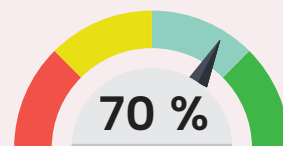
A) AMÉNAGEONS UN TERRITOIRE DURABLE

Les politiques d'aménagement constituent un levier incontournable pour végétaliser le territoire, le rendre plus respirable et agréable à vivre. Des îlots de fraîcheur en milieu urbain à la valorisation paysagère des espaces naturels et boisés ou encore la préservation des lisières entre ville et campagne, GPSEA souhaite développer des réponses spatiales et géographiques à des enjeux environnementaux, tout en offrant aux habitants des équipements qui répondent à leurs besoins dans un cadre de vie apaisé. GPSEA a pour ambition d'aménager un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent à la diversité des paysages, des pratiques quotidiennes et des besoins des habitants. **Ces objectifs sont retranscrits dans le document de planification qu'est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dont GPSEA a engagé l'élaboration en 2021 et dont le projet a été arrêté par délibération du conseil de territoire le 4 décembre 2024.**

Le PLUi encadre les projets d'aménagements des 16 villes pour assurer un développement cohérent et maîtrisé, dans le respect des identités communales. Il intègre et décline les enjeux relatifs à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique portés par le PCAET. On y retrouve ainsi une intégration et une déclinaison des enjeux à plusieurs échelles dans le dossier réglementaire. Ce dernier, comprenant un règlement écrit, un plan de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), est destiné à traduire les grandes orientations d'aménagement traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

>>> Action 12

Faire du projet d'agro-quartier de Noiseau un modèle pour les projets urbains du Territoire



Depuis 2018, GPSEA, en lien avec la ville de Noiseau, développe un agro-quartier de haute qualité environnementale. En 2021, la société publique locale d'aménagement Avenir Développement a été désignée aménageur de la ZAC. Le dossier de création de la ZAC a été approuvé par le conseil de territoire en juin 2023. Les habitants ont été à nouveau associés à ce projet lors d'une réunion publique le 12 décembre 2023, puis dans le cadre de réunions et ateliers en 2024. **Cette séquence s'est poursuivie par l'ouverture d'une participation du public par voie électronique du 2 décembre 2024 au 2 janvier 2025.** Au terme de cette participation et des éventuelles modifications apportées, le dossier de réalisation de la ZAC sera approuvé par le conseil de territoire début 2025.

Situé sur une ancienne friche industrielle de France Télécom, le projet prévoit :

- La création d'un quartier d'habitat d'environ 327 logements et d'une résidence senior sociale d'environ 90 logements (environ 28 000 m² SDP) sur 4,8 ha ;
- Le développement d'une zone d'activités agro-économiques incluant le bâtiment dit « Le Château » (environ 20 000 m² SDP) sur 6,7 ha ;
- L'implantation d'un dépôt bus, porté par Ile-de-France Mobilités (IDFM), doté d'une station hydrogène (environ 7 000 m² SDP) sur 3,6 ha ;
- La création d'une ferme agroécologique sur 3,5 ha permettant de développer des espaces de culture tournés vers le maraîchage et un point de vente direct ou en ligne.

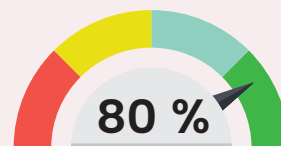
La programmation du futur quartier tient compte des conclusions des études environnementales menées entre 2020 et 2022. Il a reçu en 2022 un avis favorable de la CIPENAF (Commission Interdépartementale de Préservation des Espaces agricoles, Naturels et Forestiers). L'étude d'impact a été actualisée en 2023.



L'agro-quartier de Noiseau constitue un projet urbain innovant, respectant un équilibre entre développement et durabilité. Il a vocation à constituer un modèle pour les futurs projets urbains du Territoire. En attendant les travaux qui devraient débuter d'ici 2026, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à l'été 2024 afin de détecter et d'installer de façon transitoire des projets en cohérence avec les zones d'activités développées à terme. Les projets culturels ou en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire étaient étudiés avec intérêt. **5 occupants ont été sélectionnés et devraient s'installer en début d'année 2025.**

>>> Action 13

Etablir une charte d'aménagement durable du territoire

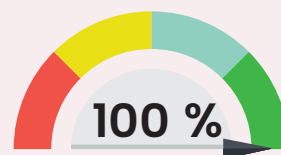


Pour une cohérence entre les zones d'activités économiques et les programmes de renouvellement urbain, et amplifier l'ambition environnementale des projets, GPSEA souhaitait proposer aux aménageurs une charte d'aménagement et de construction durables du Territoire. Après avoir présenté le projet aux communes fin 2021, puis désigné un bureau d'études pour accompagner cette démarche novatrice en 2023, cinq ateliers de co-construction ont été organisés en 2023 et en 2024 avec la participation des villes, aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux et partenaires du territoire. Ce travail exploratoire a abouti à la création d'un référentiel formalisé sous forme de deux grilles d'analyse, l'une à l'échelle d'un quartier, l'autre à l'échelle du bâtiment. Toutes les dimensions d'un projet d'aménagement, de sa gouvernance au respect des écosystèmes, en passant par l'énergie et les procédés constructifs, pourront ainsi être analysées sous ce prisme et notées au regard de leurs ambitions environnementales. Le résultat prend la forme d'un graphe en étoile, la Rose des Vents, qui met en avant les axes forts du projet et les améliorations pouvant être apportés. Toutes les grandes étapes du projet, de sa conception à son appropriation par les habitants après sa livraison, sont ainsi évaluées, dans un processus d'amélioration continue. Des rencontres régulières avec les acteurs permettront de faire vivre ce travail.

Cette démarche fera l'objet d'une présentation en conseil de territoire courant 2025. Dès à présent, elle irrigue l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) "qualité et constructions durables" du PLUi.

>>> Action 14

Lutter contre la pollution visuelle



GPSEA a élaboré son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui a été définitivement adopté en juin 2022, après une phase de diagnostic en 2019 et la concertation avec les communes en 2020. Il porte sur l'ensemble des règles relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes. Ces règles sont volontaristes en appliquant notamment des possibilités données par la loi Climat et Résilience. Ainsi, les publicités lumineuses et numériques doivent être éteintes entre 23h et 7h, et sont interdites dans bon nombre de zone, en dehors des grandes zones commerciales. Bien que la compétence police de la publicité puisse être transférée des communes à l'EPCI en charge du RLPi à compter du 1^{er} janvier 2024, le choix a été fait d'y renoncer et de laisser cette compétence aux communes. Celles-ci conservent également l'instruction des dossiers de pose.

Le RLPi est annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui a été arrêté en décembre 2024.

B) L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Le 1^{er} risque naturel auquel est exposé le Territoire est l'inondation par débordement ou crue du fait de sa situation géographique entre la Marne et la Seine, de la présence de l'Yerres et de son niveau d'artificialisation (48% des surfaces de GPSEA sont imperméabilisées).

Afin d'éviter les conflits d'usages, de garantir une qualité de l'eau conforme à la réglementation et de préserver l'intégrité des ressources et des milieux, l'enjeu pour GPSEA est d'augmenter la capacité d'infiltration naturelle de l'eau, de rendre l'eau qualitative et d'en réduire le gaspillage par une meilleure gestion du réseau d'assainissement, pour laquelle GPSEA consacre 15 millions d'euros par an, et par une optimisation des réseaux d'eau potable.

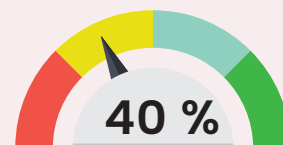
Les objectifs poursuivis par l'EPT en matière d'eau et d'assainissement, domaines dans lequel il exerce sa compétence, sont ambitieux :

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux crues et aux inondations ;

- Limiter le ruissellement et s'adapter au risque d'inondation par déversement ;
- Favoriser l'alimentation des nappes souterraines ;
- Contribuer à la reconquête des zones de baignade dans la Marne et la Seine ;
- Optimiser la consommation d'eau potable ;
- Limiter les pertes d'eau dans le réseau, lors du transport et de la distribution ;
- Augmenter les mises en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement ;
- Lutter contre les pollutions diffuses.

>>> Action 15

Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement



Pour protéger les habitants, GPSEA participe avec la Métropole du Grand Paris à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement.

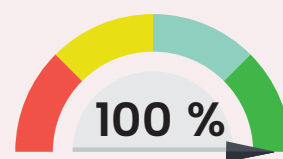
GPSEA a pour but d'élaborer son Schéma Directeur Assainissement couvrant l'ensemble de son territoire (hors SYaGE), l'objectif est notamment de modéliser l'impact des réseaux d'assainissement sur les zones à risque d'inondation. Quelques priorités d'interventions ont déjà été identifiées et intégrées à une programmation de travaux transitoire. Les investissements nécessaires qui en découlent seront en partie financés par une augmentation maîtrisée de la redevance assainissement, proposée à l'issue des réflexions du groupe de travail "finances" chargé d'étudier et de faire évoluer le modèle économique du budget annexe "assainissement".

Le schéma directeur d'assainissement territorial (SDA) permettra de compléter cette programmation de travaux transitoire, de structurer et de prioriser l'ensemble des actions en faveur de la gestion et de la prévention des risques d'inondations sur le territoire. Pour élaborer ce dernier et intégrer une réflexion sur les réseaux territoriaux et départementaux, une convention de groupement de commandes avec le Département du Val-de-Marne a été signée.

En parallèle, le PLUi et le règlement du service public d'assainissement réaffirment la stricte séparation des eaux pluviales avec les eaux usées et introduisent le principe du rejet "zéro" pour dessaturer les réseaux en cas d'intempéries. Quelle que soit la taille de la parcelle, les eaux pluviales ne seront raccordées au réseau d'assainissement qu'en cas d'impossibilité technique et devront être gérées à la parcelle par des sols poreux, perméables, l'utilisation de certains matériaux et procédés. Ces solutions présentent de nombreux avantages comme réduire le ruissellement, remettre l'eau dans un cycle naturel par infiltration et évaporation et réduire la consommation d'énergie dans les stations d'épuration.

>>> Action 16

Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024



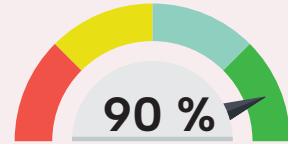
GPSEA travaille avec les autres collectivités concernées à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine, en vue des épreuves des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) qui se sont tenues en août et en septembre 2024, et des sites de baignade retenus pour les Franciliens dans le cadre de l'héritage des JOP. **Au titre du Plan Baignade, GPSEA a investi 21 millions d'euros entre 2021 et 2024, conformément à ses engagements.**

Concrètement, GPSEA a procédé à d'importantes opérations de mises en conformité, opération consistant à séparer les eaux usées et les eaux pluviales et ainsi à supprimer les pollutions arrivant au milieu naturel. Subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et avec un plafond relevé pour les opérations sous maîtrise d'œuvre GPSEA, ont été ciblés les secteurs prioritaires, les mutations de biens, les opérations groupées, les bâtiments publics et les bailleurs sociaux. **3558 équivalent habitants ont été correctement raccordés.**

Après les JOP, ce travail continuera pour réduire les apports d'eau vers les stations d'épuration et contribuer à la réduction des risques de ruissellement et d'inondations. Au delà, il s'agit de maintenir la dynamique engagée, avec les partenaires sur les questions de pollution du milieu naturel et des cours d'eau, et vis-à-vis des usagers pour protéger l'environnement.

>>> Action 17

Optimiser la gestion de l'eau potable



GPSEA exerce la compétence "distribution d'eau potable" pour 11 communes du territoire. La distribution d'eau potable a fait l'objet de contrats de délégations de services publics avec Suez pour 8 d'entre elles et avec Veolia pour 3 autres. **En 2024, le nouveau contrat de distribution d'eau potable de la commune de Périgny-sur-Yerres a pris effet, et les contrats de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie ont été renouvelés.** Ces contrats présentent des enjeux fort en termes de préservation de la ressource en eau de gestion patrimoniale.

A chaque renouvellement de contrat, GPSEA œuvre pour optimiser la gestion de l'eau potable, sa disponibilité et sa qualité avec de hautes exigences de performance. Ainsi, GPSEA reprend l'ensemble des contrats et :

- Intègre dans son cahier des charges des objectifs d'amélioration du rendement des réseaux : supérieur à 85%, soit au-dessus du rendement « grenelle ». Des exigences de recherches de fuites et leurs résorptions sont imposées ;
- Met en place une sectorisation du réseau d'eau potable par commune pour suivre les performances au niveau de la commune et les indices linéaires de perte ;
- Met en place une sous-sectorisation afin de mieux appréhender le fonctionnement des réseaux et réduire les pertes d'eau potable par les fuites ;
- Impose des objectifs chiffrés en matière de renouvellement des canalisations dans une optique de gestion patrimoniale des réseaux ;
- Affiche un objectif de baisse du prix de l'eau dans un contexte d'inflation au bénéfice des usagers, et la mise en place d'une tarification progressive en fonction des tranches de consommation (avec des tarifs bas pour les premières tranches) d'une part, et une tarification à l'unité de logement d'autre part. Cette baisse du prix de l'eau peut aller jusqu'à 50%, les factures des usagers intégrant également le prix de l'assainissement et les contributions aux organismes.

Ainsi, **en 2023***, le rendement du réseau d'eau potable était de **94% à Créteil et 93% à Limeil-Brévannes, et respectivement 796 mètres linéaires (ml) et 190 ml de canalisations ont été renouvelées sur ces deux communes.** La tarification par unité de logement a d'ores et déjà été mise en place à Créteil et à Bonneuil-sur-Marne.

Le détail de ces actions est à retrouver dans les rapports annuels relatifs à l'eau et l'assainissement, disponibles sur sudestavenir.fr

**Dernière année dont les chiffres sont disponibles.*

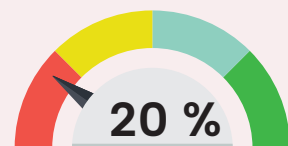
C) GPSEA, POUMON VERT DE LA MÉTROPOLE

GPSEA est le poumon de la métropole. Avec 40% d'espaces naturels, forestiers et agricoles sur son territoire, il possède près de la moitié des espaces naturels métropolitains.

L'EPT a pour ambition de développer la biodiversité présente sur le territoire, mieux faire connaître et valoriser les espaces naturels et valoriser son Centre de production florale et arboricole à travers des actions adaptées. Dans les communes denses et plus urbanisées, il souhaite affirmer plus fortement la place du végétal et de l'agriculture urbaine.

>>> Action 18

Affirmer la place du végétal en ville

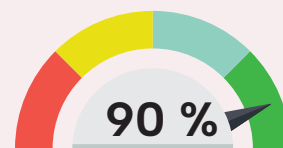


GPSEA souhaite renforcer la végétalisation des centres urbains, afin de réduire la température d'une part et de capter le dioxyde de carbone (CO2) d'autre part. Ainsi, un appel à projets "Renaissance Végétale" proposant un appui aux stratégies de verdissement des villes avec l'appui du CAUE avait été lancé en 2021 et 2022.

D'autres appels à projets se sont diffusés par d'autres partenaires et cette action n'a pas donné satisfaction sous cette forme. Il a ainsi été fait le choix de la réorienter en partant des besoins des villes et en s'appuyant sur les actions portées par l'atlas de la biodiversité. Des propositions seront faites en 2025.

>>> Action 19

Se réapproprier le Massif de l'Arc boisé



Le Massif de l'Arc boisé, ensemble forestier de 3 030 hectares dont 68% sont sur GPSEA, abrite un écosystème riche et diversifié. Il est classé en « forêt de protection » depuis 2016.

Depuis 2022, GPSEA est partenaire de la 4^e Charte de l'Arc Boisé (2021-2025) animée par le Département du Val-de-Marne. GPSEA participe au Bureau ainsi qu'au Comité partenarial et copilote deux groupes de travail.

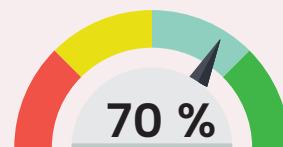
Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité et du tourisme local, **GPSEA a adopté un plan opérationnel spécifique en Conseil de Territoire le 15 février 2023**. 10 actions ont été retenues dans la stratégie territoriale pour améliorer l'accueil, l'attractivité et valoriser le Massif de l'Arc Boisé, parmi lesquelles :

- La collecte des déchets sur le Massif ;
- La sensibilisation des publics et la prévention des risques en forêt ;
- Faciliter l'accès au Massif par des voies de circulations douces ;
- Mieux connaître la filière bois.

Ce patrimoine naturel est mis en valeur lors d'actions de promotion organisées par l'Office National des Forêts (ONF) et intégré à la politique "slow tourisme" de GPSEA, notamment dans son parcours "les Improbables".

>>> Action 20

Protéger la biodiversité de notre Territoire et valoriser la compensation écologique des terres



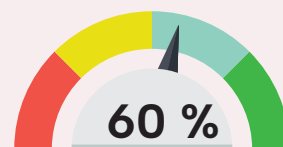
GPSEA a engagé un travail d'étude et de connaissance de sa faune et de sa flore pour identifier les zones à protéger et préciser les différentes trames (vertes, bleues, noires) du territoire. **Le résultat de ce travail, l'Atlas de la biodiversité finalisé en 2024**, a posé des constats préoccupants comme la fragmentation des habitats, l'érosion de la biodiversité commune et la consommation des espaces naturels. Il appelle donc un renforcement des mesures de protection intégrées dans le PLUi, à travers la trame Verte et Bleue, et une prise en compte de ces défis à toutes les échelles. L'ambition est qu'il devienne un outil d'aide à la décision et de connaissances sur le long terme avec l'enrichissement et la centralisation de données opérée par les services de GPSEA.

Le plan d'actions présenté au conseil de territoire en décembre 2024 cible des enjeux prioritaires :

- Améliorer la connaissance sur la biodiversité et la partager avec le plus grand nombre
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les politiques du territoire
- Protéger les secteurs à enjeux écologiques de manière partenariale avec les acteurs du territoire

>>> Action 21

Réhabiliter le Sentier d'interprétation agricole du Plateau briard



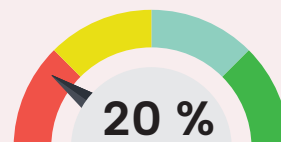
Le Sentier d'interprétation du Plateau briard constitue l'un des itinéraires de découverte le plus exemplaire sur le territoire. Traversant des zones horticoles et maraîchères, il permet de sensibiliser les promeneurs à la richesse naturelle, culturelle, patrimoniale, faunistique et floristique du Domaine agricole de Saint-Leu. D'un total de 10 km, il comporte une partie naturelle à Périgny-sur-Yerres (petite boucle de 3 km) et une partie urbaine à Mandres-les-Roses. Son entrée se situe dans le parc de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres, qui fait l'objet de travaux actuellement. Il est en lien avec la Végétale (ex Tégéval), voie verte sur 20 km reliant Créteil à Santeny. Son entretien courant est réalisé par l'ESAT de Rosebrie.

L'EPT a souhaité disposer d'un projet complet et global de travaux et de valorisation. Il a confié une étude à un bureau d'études spécialisé. Après un diagnostic du Sentier, des propositions de travaux et de valorisation ont été faites et le projet d'aménagement qui développe un parcours pédagogique en plusieurs séquences autour d'ambiances (gourmand, parfumé, historique) a été validé en 2022. Après des premiers travaux de sécurisation menés en 2021, les travaux de réhabilitation devraient débuter après la livraison de la Maison de la Nature et de l'Environnement et finalisation du tour de table de financement. Ce projet a candidaté au Plan 50 000 arbres du Département pour 991 arbres et arbustes choisis pour leur entretien facile et la robustesse des essences.

Le sentier est toujours empruntable en toutes saisons et valorisé dans un parcours du programme "Les Improbables". Il a également fait l'objet d'une visite à l'automne 2024 par Terre de liens, association engagée pour le maintien et le développement de l'agriculture.

>>> Action 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses



Le Centre de production a obtenu la certification « Plante Bleue » de niveau 1 en septembre 2021 et poursuit la volonté d'obtenir le niveau 2 dans un objectif d'exemplarité de la filière. Rappelons que sur un site d'environ 9,3 ha, 1,6 ha de serres a permis de produire 180 000 plantes saisonnières, 18 600 plantes vivaces, plus de 7 800 chrysanthèmes, et en complément 400 mobiliers de fleurissement urbain y sont mis en culture.

L'année 2024 a permis l'expérimentation d'une nouvelle technique « tapis de fleurs » qui consiste à livrer aux collectivités un produit « prêt à poser » qui s'adapte à toutes sortes de terrains et toutes formes de massif. **Ce type de culture hors sol innovante donne un effet esthétique immédiat et limite l'entretien et l'arrosage.**

Les végétaux produits, localement et soumis aux aléas climatiques, sont de qualité et ont permis à nombre de communes de maintenir leur label Conseil National des Villes et Villages Fleuris ou d'obtenir un niveau de reconnaissance supplémentaire. Les communes bénéficiaires du service disposent gratuitement de l'utilisation du site à des fins pédagogiques ou pour les besoins de leurs administrations ainsi que du prêt de végétaux pour certaines manifestations.

Le site propose également un potager, un rucher, une collection de cactées, une orangerie... Une démonstration de son savoir-faire et de ses talents est faite chaque année lors de la manifestation « Parcs et Jardins en fête » à Créteil, qui attire 6 000 visiteurs en 3 jours, avec des ateliers et des visites in situ organisées.

Engagé, le Centre cherche à mettre en place des procédés à la fois pour garantir une démarche écoresponsable et développer des projets expérimentaux. Adhérent à la Chambre d'Agriculture par l'intermédiaire du Cercle des Horticulteurs d'Ile-de-France, le centre bénéficie de l'expertise de 2 ingénieurs conseils dédiés l'un à l'horticulture et l'autre à la pépinière. Cela se traduit notamment par des visites techniques sur site et des conseils en lien avec les différents types de ravageurs observés sur nos cultures. A cet égard, le centre participe au recensement tous les 15 jours de la pression parasitaire permettant l'édition du Bulletin de Santé du Végétal (BSV), à destination des adhérents.

Il a aussi à cœur de valoriser les métiers de l'horticulture, un secteur en tension de recrutement. **La deuxième édition de Journées Portes Ouvertes des Métiers de l'Horticulture (POMH), qui s'est tenue les 26 et 27 avril 2024, a attiré près de 300 visiteurs, près du double par rapport à 2023.** Outre la découverte du lieu et des métiers, cette manifestation a accueilli des collégiens et a permis, à travers un chantier éducatif réalisé avec les missions locales, à 7 jeunes du territoire de s'impliquer dans ce projet (accueil des visiteurs et logistique).

Autres actions en faveur de la nature et de l'environnement

Destination micro-aventures, les escapades de GPSEA

Pour offrir à ses habitants et à ceux de la région des espaces de respiration et d'évasion, y compris accessibles en transport en commun, GPSEA met en avant ses atouts. GPSEA propose des circuits pédestres et cyclables, le long de l'eau, en forêt ou en ville pour découvrir la richesse de son patrimoine et endroits insolites. De l'Arc Boisé à la Végétale, voie verte de 20 km, initiés et amateurs peuvent se connecter à la nature. La stratégie touristique de GPSEA repose sur un tourisme durable, local et attractif pour les années à venir.

Plus d'info : sudestavenir.fr/votre-quotidien/vos-loisirs-dans-le-territoire



ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

4. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

A) APPUYONS LA TRANSITION DES ENTREPRISES VERS DES PRATIQUES PLUS DURABLES

Face au défi climatique, les entreprises doivent entamer leur transition vers un modèle plus durable.

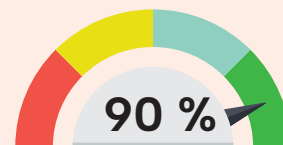
GPSEA souhaite les accompagner et valoriser celles qui se sont déjà engagées. GPSEA entend également utiliser le levier de la commande publique pour encourager les offres et services responsables socialement.

Pour ce faire, GPSEA a pour ambition de :

- Accompagner les entreprises dans leur démarche de labellisation et leur Responsabilité Sociale et Environnementale
- Inclure dans la charte des achats responsables une pondération favorable aux entreprises détentrices d'un label reconnaissant leur engagement environnemental ou sociétal
- Développer une stratégie territoriale intégrée sur les activités logistiques

>>> Action 23

Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable



GPSEA encourage les entreprises du territoire à s'engager dans un modèle plus durable.

Afin de faire évoluer son soutien aux démarches RSE des entreprises, depuis 2023, GPSEA propose un parcours d'accompagnement RSE permettant d'une part, une sensibilisation des entreprises aux 7 piliers constituant la RSE et d'autre part, un programme pour les entreprises candidates d'une durée de 5 mois. Sous forme d'ateliers collectifs, l'objectif de cet accompagnement est de fournir, dans une approche progressive fonctionnant par étape, une méthode et des outils pour aider les entreprises à structurer leurs initiatives et à les préparer à l'obtention d'une labellisation RSE certifiée et reconnue de leur choix à terme. Les PME issues des secteurs de la production industrielle, du bâtiment et des services sont les cibles prioritaires de ce dispositif. L'objectif est d'accompagner entre 15 et 20 entreprises par an. 15 entreprises ont été sélectionnées pour suivre cet accompagnement en 2023. **En 2024, le marché a été relancé et un nouveau programme débutera en février 2025.**

En parallèle, 500 entreprises ont été sensibilisées à la RSE et à la nécessité d'anticiper les effets des changements climatiques à l'occasion d'évènements et de tables-rondes, dont le premier salon H2E organisé à Créteil. La structuration d'entreprises en réseaux, avec de nouvelles approches comme la production locale, facilite les contacts et la diffusion de ces messages.

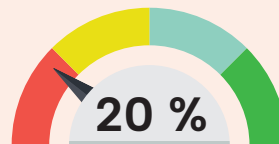
Zoom sur une entreprise exemplaire, Starkey (Créteil)

Starkey France est un acteur majeur dans le secteur des aides auditives depuis plus de 40 ans, actuellement installée à Europarc. Leur engagement sociétal est profondément ancré dans leur ADN en tant qu'entreprise privée non cotée en bourse. Leurs valeurs fondamentales sont la bienveillance, l'audace et l'engagement. L'entreprise a lancé une démarche environnementale ambitieuse baptisée

"StarGreen" qui a permis d'adopter des pratiques responsables au sein de l'entreprise, dont le tri des déchets, la réduction des plastiques à usage unique, la dématérialisation de process pour réduire la quantité d'impressions. Starkey a intégré le programme RSE en 2023 pour poursuivre ces démarches et obtenir le label Engagé RSE de l'AFNOR.

>>> Action 24

Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le territoire



GPSEA, avec le soutien de l'EPFIF et de la Métropole du Grand Paris, a lancé une étude stratégique pour le développement de l'activité logistique durable. Le marché a été notifié le 25 novembre 2024 et attribué à Interface Transport. Plusieurs objectifs seront poursuivis à travers cette étude :

- Décrire la réalité sur le territoire de la logistique aujourd'hui (forces/faiblesses) et les atouts inexploités aujourd'hui, des forces pour prendre position dans les mutations en cours (opportunités/menaces) ;
- Proposer les voies d'équilibre pour une cohabitation sereine entre logistique, secteur à opportunité de création d'emplois, et qualité de vie des habitants en identifiant concrètement et précisément les actions que GPSEA peut mettre en place dans ce but, notamment dans le cadre des projets d'aménagement en cours ;
- Identifier les voies d'innovation et de décarbonation sur la base de sa connaissance des enjeux d'innovation du secteur économique (nouveaux modes de gestion des flux logistiques pour favoriser le multimodal, innovation en logistique propre électrique, hydrogène, ..., nouveaux modèles d'immobiliers logistiques, outils de gestion des flux et des données pour optimiser les déplacements) et des entreprises cibles à attirer sur le territoire. Une distinction sera faite entre les actions que GPSEA sera en capacité de mener seul et celles qui dépendent de l'action et de l'engagement de tiers.

L'étude débutera en janvier 2025 et se déroulera sur l'année. Un séminaire de présentation viendra clôturer la première phase de diagnostic en juin et initiera la phase de construction des fiches actions. Un recueil de propositions d'actions par thématiques avec des fiches détaillées reprenant les enjeux, les opportunités, les acteurs mobilisables, le coût et le calendrier si estimables sera formalisé à l'issue de la dernière phase.

Ces entreprises qui ont intégré le fleuve dans leur stratégie logistique

Expérimentée dès 2012 entre Franprix Distribution et XPO, la « solution fluviale Franprix » n'a cessé de prendre de l'ampleur. Le projet partenarial entre Haropa-Ports de Paris, Voies navigables de France, la Ville de Paris, Terminaux de Seine, Paris Terminal, permet aujourd'hui d'approvisionner quotidiennement 250 magasins Franprix parisiens par voie d'eau du port de Bonneuil-sur-Marne au port de la Bourdonnais (7^e arrondissement de Paris), où une flotte de camions électriques prend le relais.

Bamesa, leader de produits sidérurgiques implanté sur le port de Bonneuil-sur-Marne, reçoit 80% des bobines d'acier qu'elle transforme par voie d'eau. L'usine de Weber Saint-Gobain, spécialisée dans la fabrication de mortiers industriels, reçoit 45 000 tonnes de sable par an par péniche et distribue une partie de ses produits par voie d'eau vers le cœur de l'agglomération parisienne.

France Boissons, acteur majeur de la distribution de boissons et de services aux professionnels, a également lancé une expérimentation de livraison par la voie fluviale de Bonneuil-sur-Marne vers Paris en 2023.

B) RÉDUISONS, REVALORISONS, RECYCLONS ET RÉUTILISONS

GPSEA assure la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cette compétence a été déléguée au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour les communes de l'ex Plateau briard.

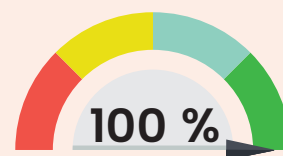
Sur 11 villes du territoire, GPSEA déploie une politique exigeante en matière d'amélioration du cadre de vie et de développement durable dans les secteurs des déchets ménagers. La démarche d'harmonisation du service public en matière de collecte des déchets s'articule autour de trois principes :

- Le respect de l'environnement avec le renouvellement total du parc de bennes ;
- Le respect d'exigences de propreté avec un cahier des charges précis en matière de nettoyage par l'opérateur après la collecte ;
- La durabilité avec l'intégration des principes de l'économie circulaire et le réemploi notamment pour la prise en charge des encombrants.

Ainsi, l'extension des consignes de tri des emballages a été mise en place, en lien avec l'éco-organisme CITEO (ex ECO-Emballages). La modernisation des équipements de collecte se poursuit avec un programme de conteneurs enterrés et la réalisation de travaux dans les déchèteries (2 millions d'euros). **Par ailleurs, GPSEA soucieux de proposer un service public adapté aux attentes et besoins des habitants, a lancé une enquête de satisfaction à l'automne 2024 à propos des déchèteries territoriales. Il en ressort que 66% des usagers trouvent que les horaires mis en place depuis mi-2022 sont plus adaptés à leur besoin.**

>>> Action 25

Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale



Afin d'accompagner les entreprises locales vers un modèle de fonctionnement plus durable, le Territoire s'est engagé dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), dont l'objectif consiste à mettre en relation les acteurs économiques du Territoire afin de favoriser la valorisation et/ou l'optimisation des flux (matières, énergies, ...) et ressources employés et générés au travers de leurs activités.

Dans ce cadre, le Territoire s'est doté d'une plateforme numérique collaborative, sorte de bourse aux matériaux. Directement accessible en ligne et opérationnel, cet outil permet aux entreprises de renseigner, d'un côté, en temps réel leurs besoins spécifiques en matériaux, alors que d'autres mentionnent de leur côté, les gisements de produits usagés et réemployables dont elles disposent. Les déchets des uns deviennent ainsi les matières premières des autres. Rappelons qu'en 2023, plus de 70 acteurs avaient créé un compte sur cette plateforme, 10 écosystèmes d'échanges (bois, cartons, biodéchets...) avaient été générés. Au final, 35 656 kg de ressources ont ainsi été revalorisées, 5t CO2eq évitées, plus de 49 000 litres d'eau et plus de 32 000 € économisés. **Toutefois, au regard de ces résultats, il a été fait le choix d'arrêter cette solution à partir de mi-2024.** GPSEA poursuit cette initiative au gré des opportunités tout en suivant de près les initiatives portées par la Métropole du Grand Paris qui étudie le lancement d'une plateforme, axée sur les matériaux issus des chantiers, et dont l'échelle pourrait être davantage pertinente.

En parallèle, afin d'approfondir la démarche sur la filière BTP, le Territoire a engagé un partenariat avec le bailleur social Logial, pour favoriser le réemploi des produits issus du programme de déconstruction d'immeubles de logements des 3 Tours à Alfortville, achevé en octobre 2024, sur d'autres chantiers de construction ou de rénovation sur le Territoire. **Différents éléments de second œuvre ont pu être réutilisés suite à la déconstruction.**

Enfin, un autre volet de la démarche EIT consiste à développer les synergies de mutualisation (partage d'équipements, de salles, de formation, de main d'œuvre, de services communs ou marchés groupés). Après avoir proposé un atelier à Europarc (Créteil) en 2023, **l'initiative a été dupliquée en 2024 à l'échelle de deux zones d'activités du territoire, la Haie Griselle et les Hautes Varennes (Boissy-Saint-Léger).**

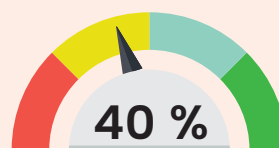
Zoom sur une entreprise exemplaire, lauréate Catégorie Avenir du Prix Création Avenir 2024 :

Green Décoration collecte, valorise et redistribue les objets issus de la communication et de l'évènementiel comme les stands, les décorations de vitrine, la Publicité sur Lieu de Vente (PLV). Cette société propose aux grandes marques un service

clés en main pour réutiliser ce matériel dans une logique de seconde vie et dans une démarche RSE à impact environnemental, social et financier.

>>> Action 26

Elaborer un plan territorial de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)



La prévention des déchets se traduit par la réduction de la quantité de déchets produits, la diminution de la quantité de déchets incinérés ou enfouis, et l'augmentation des volumes de déchets recyclés.

Le Plan territorial de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a vocation à définir et à mettre en place un ensemble d'actions, simples et mesurables, de prévention et de valorisation, en vue d'éviter au maximum la production de déchets. C'est le document qui donne un cadre de référence à la politique publique menée par GPSEA en matière de déchets. GPSEA a lancé en 2022 l'élaboration de son Plan territorial de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui sera un axe de travail important en 2025. Quelques résultats et actions sont recensés :

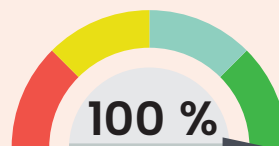
- la production de déchets est stable depuis 2019, et même en baisse depuis un an ;
- depuis 2022, les déchèteries sont ouvertes tous les jours et plus longtemps ;
- les encombrants sont récupérés à la demande par une collecte « préservante ».

GPSEA a poursuivi la distribution de composteurs individuels et collectifs satisfaisant l'obligation d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour l'habitat pavillonnaire et collectif, sous réserve de faisabilité. Les administrés sont invités à faire une demande via le site internet ou par téléphone, le composteur est gratuit et livré à domicile sur rendez-vous ou remis lors des "Composteurs day". Il est fourni avec un bio-seau, un mélangeur et une documentation. **Cette année 2024 a permis de remettre 2 472 composteurs, soit plus que le nombre de composteurs distribués depuis 2012 (2272 composteurs)**. Cette solution permet non seulement de réduire significativement le poids de nos poubelles, composées à 25% de déchets biodégradables, mais aussi de produire un compost naturel de qualité, à utiliser sous forme de paillage ou d'amendement.

La collecte des déchets alimentaires s'est étendue auprès des établissements scolaires, de deux sites de restauration collective et de marchés alimentaires : **147 points de collecte et 482,73 tonnes ont été collectées et valorisées.**

>>> Action 27

Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets



GPSEA souhaite proposer un service de collecte des déchets toujours plus respectueux de l'environnement et réduire son impact carbone. L'objectif était de tripler le nombre de bennes décarbonées, afin d'avoir des camions plus vertueux et moins bruyants pour le ramassage des ordures.

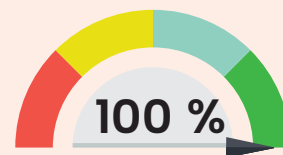
Le renouvellement du marché en 2022 a permis d'opter pour une flotte décarbonée et les tournées ont été optimisées sans impact sur la qualité de service. A ce jour, **43 bennes décarbonées, électriques ou GNV, sont en service sur les 45 prévues dans le marché, les 2 bennes restantes à hydrogène circuleront à l'automne 2025.**

En 2024, 491 collecteurs enterrés sont installés sur le territoire pour optimiser les collectes.

Le détail des actions 26 et 27 est à retrouver dans le rapport annuel établi sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, disponible sur le site de GPSEA (www.sudestavenir.fr).

>>> Action 28

Mettre en place une ressourcerie expérimentale



Une ressourcerie est une structure pour le réemploi, la prévention et la valorisation des déchets. Elle collecte des objets de seconde main pour les réemployer et les réutiliser, afin qu'ils ne finissent pas comme déchets, dans une logique d'économie circulaire. Ainsi, elle crée des services de proximité et encourage les comportements écocitoyens. Enfin, en employant des personnes éloignées de l'emploi, elle favorise l'insertion sociale.

La Boissyclerie a ouvert en juillet 2023 au cœur du quartier de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger. GPSEA, avec le soutien financier de l'Etat et de la Métropole du Grand Paris, avait pris en charge les travaux de transformation du bâtiment, une ancienne cuisine centrale. Ce site est désormais géré par la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne. Ce lieu propose un espace de collecte, une boutique solidaire, un espace de réparation de vélo, un espace éducatif dans lesquels des ateliers pédagogiques, des ateliers de couture et des ateliers de réparations de vélo sont organisés.

En 2024 :

- 19,5 tonnes de textiles ont été revalorisées, 6 tonnes ont été revendues ;
- 153 cycles ont été revalorisés et 81 revendus ;
- 12 000 produits ont été réemployés ;
- 38 595€ réalisés comme chiffre d'affaires.

Mais aussi :

- 228 personnes ont pu bénéficier de l'espace café autour de jeux de société et de livres en accès libre ;
- 168 personnes ont participé à des ateliers afin d'apprendre à réparer et entretenir leur vélo ;
- 142 personnes ont participé à des ateliers de couture.

Plus globalement, GPSEA est en lien avec plusieurs ressourceries sur le territoire qui participent à la réduction des déchets dans une démarche circulaire et de solidarité. **C'est dans le même esprit que le Territoire a fait le don de 262 objets non récupérés à la suite de la fermeture d'un pressing locataire occupant une cellule commerciale gérée par GPSEA dans le centre commercial du Palais (Créteil).** Ces vêtements, linges de lit, chaussures et tapis pourront ainsi bénéficier aux populations les plus défavorisées par l'intermédiaire de la Boissyclerie, de RessourSucy (ressourcerie à Sucy-en-Brie) et de la Friperie Solidaire (Alfortville).

C) UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE

Fort de 911 hectares de surface agricole, GPSEA est le premier territoire agricole de la Métropole du Grand Paris.

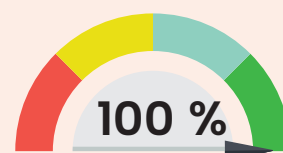
Aujourd'hui, 43 exploitations agricoles sur le territoire se répartissent en culture maraîchère (39%), horticulture (26%) et céréaliculture (12%). 11% d'espaces agricoles du territoire de GPSEA représentent 51% des espaces agricoles métropolitains.

La transition vers une agriculture plus durable et des consommations en circuits courts constitue un axe fort du Projet Alimentaire Territorial. Les enjeux sont multiples : la consommation de denrées alimentaires produites localement réduit considérablement le nombre d'intermédiaires et permet ainsi de diminuer les transports polluants ; l'attractivité économique et agricole de notre Territoire s'en trouvera ainsi renforcée.

GPSEA souhaite ainsi mettre en place de nouvelles actions concrètes apportant des réponses au niveau économique, environnemental, social et sanitaire.

>>> Action 29

Réaliser le Projet Alimentaire Territorial



GPSEA a engagé la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial par délibération du Conseil Territorial en septembre 2018. Ce document a été définitivement adopté en décembre 2022. Fort du diagnostic complet réalisé et partagé, des temps de concertation avec les acteurs et les partenaires, l'aboutissement du plan d'action « de la fourche à la fourchette » se structure autour de plusieurs problématiques, devenues axes d'intervention du document définitif :

- Sol et foncier agricole : Comment maintenir une activité agricole dans un contexte de forte artificialisation des terres ?
- Production et exploitations agricoles : Quels leviers identifier pour un système agricole plus durable et de qualité ?
- Distribution, logistique et circuits courts : Comment développer une offre en produits locaux pour tous les publics ?
- Restauration, gastronomie et patrimoine : Comment améliorer l'approvisionnement local dans la restauration collective et commerciale ?
- Industrie alimentaire, transformation et commerce de gros : Comment transformer localement les produits de qualité issus du territoire ?
- Alimentation, santé et éducation : Comment promouvoir une alimentation saine et équilibrée pour tous ?

Le déploiement du plan d'actions est progressif avec les priorités suivantes : le foncier, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement économique car elles s'appuient sur les compétences directes de l'Etablissement public territorial.

Sur le foncier, GPSEA a suivi la mise en place du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains initié par le Conseil Départemental du Val-de-Marne qui a été créé par délibération du 14 octobre 2024. Ce périmètre renforce l'invariabilité des zones classées A (agricoles) et N (naturelles) dans les PLU et futur PLUi. Un plan d'actions sera adossé à cette nouvelle protection, qui est en cours de coordination avec le plan d'actions du PAT, puisque de nombreux objectifs sont communs.

Les acteurs et associations du monde agricole ont par ailleurs été associés aux travaux préparatoires du futur PLUi pour permettre le maintien des activités et de leur bon fonctionnement avec les aménagements nécessaires.

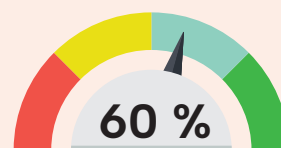
En parallèle, la création de l'offre immobilière et foncière adaptée aux activités agricoles et agroalimentaires est toujours en cours de réflexion. L'Appel à manifestation d'intérêt pour occuper du foncier sur la ZAC des Portes de Noiseau en est une prémisse. La SPLA, accompagnée par la Région dans le cadre de son soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire, a ainsi lancé un appel à manifestation d'intérêts pour une occupation transitoire du "château" et d'espaces extérieurs. L'installation des porteurs de projet est prévue en début d'année 2025.

En termes de restauration collective, Créteil et Limeil-Brevannes se sont engagés en 2024 pour mettre en place la pré-réservation et ainsi ajuster au plus juste la production réalisée par l'unité de la cuisine centrale à Alfortville à la consommation effective dans les cantines municipales.

Enfin, 10 000€ sont venus soutenir deux projets sélectionnés dans le cadre de l'AAP ESS : l'appui à l'achat de paniers de légumes produits localement et distribués à un public fragile repéré avec des Centres Communaux d'Action Sociale (Mandres-les-Roses et villes voisines) et le soutien pour acquérir du matériel dans le cadre de l'ouverture d'un restaurant solidaire (Sucy-en-Brie).

>>> Action 30

Revitaliser les terres agricoles



Les terres agricoles de GPSEA sont soumises à de fortes pressions foncières ce qui les rend fragiles. Bien que disparate à l'échelle du territoire, l'analyse de la consommation d'espace réalisée dans le diagnostic du PLUi a montré que les communes disposant de terres agricoles étaient également consommatrices d'espace. L'enjeu est donc de freiner la consommation de foncier pour préserver les espaces naturels et agricoles en privilégiant la densification des tissus urbains existants. Le diagnostic foncier obligatoire réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi a pour objectif de disposer d'un état théorique de l'occupation des sols et d'estimer les capacités de mutation, densification et renouvellement des espaces bâtis à destination d'habitat pour répondre à ce besoin sans consommer de nouveaux espaces.

Quant à l'ambition de conforter et de diversifier l'activité agricole nourricière, l'axe 1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) s'articule autour des orientations suivantes :

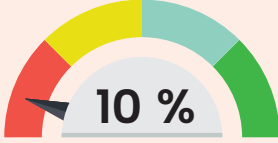
- Préserver une trame agricole, lutter contre l'enclavement, le morcellement, la dégradation ou la dénaturation des espaces agricoles ;
- Maintenir des sols vivants et préserver les secteurs à haute potentialité agronomique comme socle de production et de richesse ;

- Réinvestir les friches agricoles ;
- Promouvoir de nouveaux espaces agricoles comme support de compensation environnementale dans le cadre d'opérations d'aménagement ;
- Favoriser l'accueil des différents types de cultures présents sur le territoire (maraichage, culture céréalière et d'oléo-protéagineux, horticultures, vergers...) ;
- Développer l'activité agricole du premier territoire nourricier de la Métropole.

La préservation de ces espaces et leur valorisation passent aussi par une meilleure insertion et gestion des lisières entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés. Des orientations et recommandations en ce sens sont formulées dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) "lisières et paysages" (préserver ou recréer des alignements d'arbres, de haies arbustives pour une transition paysagère douce).

En parallèle de ces dispositions réglementaires, les actions sont en cours de déploiement dans le cadre du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT), du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PPAEN) du Département, des conventions conclues avec la Safer et avec la Métropole du Grand Paris. A titre d'exemple, la SAFER a lancé un appel à candidature pour la reprise des anciens vergers de Champlain à La Queue-en-Brie dont le résultat sera connu début 2025.

>>> Action 31



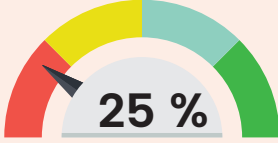
Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le territoire

Pour promouvoir une alimentation de qualité et durable, dont les produits issus de la filière biologique, GPSEA souhaitait expérimenter sur son territoire la création d'un point de vente du type marché de plein vent.

En 2021, de premières actions de parangonnage avaient été conduites, avec la nécessité de définir le lieu d'une telle expérimentation. Des discussions sont à réouvrir et des possibilités à étudier.

D'autres actions complémentaires ont été identifiées en matière de circuits courts dans le Projet Alimentaire Territorial pour mieux promouvoir l'offre de produits locaux et des circuits courts auprès de la population.

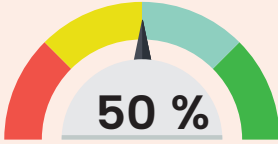
>>> Action 32



Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines et dans les médiathèques du territoire

En adéquation avec le programme national de l'alimentation et le Projet Alimentaire Territorial, GPSEA souhaitait compléter l'offre alimentaire des distributeurs automatiques de boissons fraîches ou snacks en proposant un accès à des fruits frais issus des productions locales au sein des équipements du territoire. Des premières expérimentations ont été réalisées en 2022 qui n'ont pas permis de dupliquer l'opération.

>>> Action 33



Développer l'agriculture urbaine

GPSEA envisage d'augmenter les surfaces cultivées en ville où cela est possible. Outre une meilleure auto-suffisance alimentaire, le développement et la promotion de projets d'agriculture urbaine permettra d'atténuer les contrastes du territoire en tissant un lien entre zone urbaine et rurale et en accentuant la spécificité agricole de GPSEA. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) encourage le développement des pratiques d'agriculture urbaine sur le territoire. La prise en compte de l'agriculture urbaine

dans les projets d'aménagement en vue d'augmenter les surfaces cultivées en ville est ainsi favorisée.

Par ailleurs, le PAT intègre cette action dans son programme d'intervention. Le partage d'expériences et de projets a été initié à travers l'animation de réunions avec les communes et l'intervention d'experts.

L'appel à manifestation d'intérêt organisé dans le cadre du projet d'aménagement des Portes de Noiseau par la Société Publique Locale d'Aménagement Avenir Développement a enclenché la recherche de porteurs de projets.

Autre action : proposer une offre de qualité pour la restauration collective par la cuisine centrale de GPSEA

GPSEA dispose d'une cuisine centrale située à Alfortville, qui produit les repas en liaison froide pour les secteurs scolaire et périscolaire (accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires) et pour les seniors (dans les résidences et en portage à domicile). **En 2024, le site de production basé à Bonneuil-sur-Marne, anciennement lié au Syndicat mixte Intercommunal de Restauration Municipale (SIRM) qui a été dissous, a été repris par GPSEA.** A Alfortville, 70 agents préparaient 14000 repas par jour, auxquels s'ajoutent donc les 6000 repas préparés à Bonneuil-sur-Marne. Un développement qui accompagne l'adhésion de nouvelles villes à ce service partagé : après l'arrivée de Bonneuil-sur-Marne et de Boissy-Saint-Léger, la ville du Plessis-Tréville en sera bénéficiaire à partir du 1^{er} janvier 2025. C'est une petite révolution quantitative en termes de service public à laquelle s'ajoute le maintien d'une prestation qualitative pour tous.

Les menus sont élaborés par deux diététiciennes, également en charge du contrôle qualité et sécurité alimentaire, conformément aux dispositions réglementaires. Ils sont validés lors de plusieurs commissions des menus annuelles avec la participation des services municipaux de l'éducation, des représentants de parents, enseignants et des personnels ou le cas échéant des représentants des usagers et des personnels des résidences.

Une offre de qualité est proposée pour les menus scolaires :

- Service de pain bio tous les jours pour les secteurs scolaire et périscolaire ;
- Alternance de menus à 5 et 4 composantes (avec crudité ou fruit) ;
- Proposition d'un deuxième choix de plat

protidique, exempt de viande lorsque celle-ci figure au menu

- Un menu végétarien par semaine ;
- Service de fruits de proximité en alternance avec le bio de plus en plus fréquemment ;
- De nombreux services de viande commandée en Label Rouge et de poissons issus de la pêche durable (MSC, ASC...) ;
- Accentuation des labels bio, AOP, AOC et IGP dans les propositions de produits laitiers ;
- Grammages des portions ramenés aux quantités exigées par la réglementation.

En 2024, dans le cadre de la loi EGALIM (loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous), **près de la moitié des repas préparés par les services de restauration collective étaient composés de produits bios ou labellisés soit environ 35% des achats. 20 % des achats de denrées alimentaires sont labellisés en agriculture biologique.**

Plusieurs marchés d'achats de denrées alimentaires ont été renouvelés au 1er janvier 2024 dans une démarche de développement durable avec notamment l'approvisionnement de produits en circuits courts, de commerce équitable et labellisés (agriculture biologique, labels nationaux et/ou européen).

L'ensemble des repas fabriqués à destination des seniors et des scolaires sont livrés dans des barquettes biodégradables dans un objectif de réduction de l'empreinte environnementale.

D) RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

GPSEA a pour ambition de construire un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent aux pratiques quotidiennes et aux besoins de tous les habitants, en luttant contre les inégalités territoriales, ou en œuvrant en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. GPSEA exerce de plein droit la compétence de la politique de la ville pour réduire les inégalités territoriales entre les quartiers et favoriser l'égalité des chances entre les habitants par des interventions qui ciblent les publics qui connaissent des difficultés socio-économiques. En raison de ses effets positifs sur la cohésion sociale, la politique de la ville est fortement liée au développement durable.

En 2024, dans le cadre de la programmation politique de la ville, près de 200 actions ont été déployées et GPSEA est intervenu au total à hauteur de 262 000 €, en complément des crédits spécifiques de l'Etat et des autres partenaires.

En 2024, une nouvelle géographie de la politique de la Ville a été mise en place. Les deux contrats de Ville hérités (Plaine Centrale / Bonneuil-sur-Marne et Haut Val-de-Marne) ont laissé place à un seul contrat "Engagements quartiers 2030" qui couvre 9 quartiers prioritaires sur 7 communes du territoire, soit 36 700 habitants (11,2% de la population territoriale). Quatre orientations guideront les actions retenues à l'issue d'un appel à projet lancé par l'Etat : la santé, l'insertion et l'emploi, l'accès aux droits et aux services publics, la citoyenneté et la co-éducation. L'ensemble de ces actions devront se déployer en prenant en compte deux thématiques transversales, identifiées par un travail partenarial local : la transition écologique et l'égalité femmes-hommes. Ainsi, ce nouveau contrat permettra de sensibiliser la population à l'alimentation saine et durable comme vecteur de santé, à prévenir et à sensibiliser aux nuisances environnementales, à promouvoir les opportunités d'emploi dans les secteurs de l'énergie, de la mobilité, du bâtiment, à diffuser les écogestes et les avantages du réemploi. Ces actions devront tenir compte des spécificités des quartiers, être ancrées localement et présenter un caractère expérimental et novateur. Le financement de ces actions sera pluriel avec l'Etat, GPSEA, les communes concernées et les autres signataires du contrat.

Au-delà des habitants des quartiers prioritaires, GPSEA intervient également auprès de l'ensemble des personnes rencontrant des difficultés dans différents domaines.

En matière d'accès aux soins, l'action du Territoire se décline notamment au travers des subventions versées, d'une part aux associations intervenant auprès de publics spécifiques (accès aux droits à la santé, lutte contre les addictions, prévention des infections sexuellement transmissibles), d'autre part aux services d'accueil médical initial (SAMI) de Limeil-Brévannes et Sucy-en-Brie, qui proposent des consultations en dehors des horaires d'ouverture des médecins généralistes. **L'investissement financier de GPSEA dans ce secteur a représenté plus de 360 000 € en 2024.** Par ailleurs, GPSEA a voté un cadre d'aide pour renforcer l'accès aux soins en finançant les maisons de santé : **une première maison de santé inaugurée à l'automne 2024 à Chennevières-sur-Marne a ainsi été financée à hauteur de 150 000 € ; une subvention équivalente a été votée par le Conseil de territoire pour un projet de maison de santé devant être livrée à Villecresnes en 2025. GPSEA a également acquis et aménagé, pour un coût total d'environ 1,5M€, un local de 275 m² à Noiseau pour ouvrir une Maison médicale inaugurée en 2024. Plusieurs professionnels (médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, psychologue et gynécologue) ont pu s'installer dans des conditions de travail optimales et offrir à la population un accès aux soins à proximité.**

Dans le secteur du logement, GPSEA œuvre à la cohésion sociale par le biais d'aides au logement en faveur des plus démunis via le financement du Fonds de solidarité départemental pour l'habitat et de structures du domaine de l'insertion par le logement, pour un montant de près de 100 000 € en 2024. GPSEA soutient par ailleurs la construction de logements sociaux par l'octroi aux bailleurs sociaux de garanties d'emprunts et de subventions (plus de 6M€ accordés depuis la création de l'EPT) afin de favoriser l'accès au logement pour tous dans des programmes d'habitat plus économes en énergie.

En matière d'accès à l'emploi, GPSEA s'engage avec détermination pour favoriser l'insertion sociale des demandeurs d'emploi, en particulier des jeunes, en organisant différentes manifestations au cours de l'année et en soutenant les interventions et les projets :

- Des quatre missions locales du Territoire. Celles-ci ont pour objectif de favoriser l'emploi, la formation et l'information des jeunes de 16 à 25 ans à travers un suivi individualisé et l'accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne. **Au total, elles ont accompagné près de 6000 jeunes en 2024.**

- De l'École de la 2e Chance (E2C) qui propose aux jeunes de 18 à 25 ans un parcours en alternance où se succèdent formations et stages en entreprise. GPSEA est adhérent à l'E2C pour l'ensemble des villes.
- Du Plan régional d'insertion pour la jeunesse de Créteil, qui vise à repérer des jeunes dits « invisibles » (déscolarisés, sans emploi ni formation) au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV) du Mont-Mesly, de la Habette et des Coteaux du Sud, à susciter leur adhésion en bâtissant une relation de confiance sur la durée et à les accompagner vers un parcours d'insertion professionnelle et sociale individualisé, adapté au mieux à leurs aspirations et à leur situation.

GPSEA a également adopté un plan « emploi des jeunes et inclusion sociale » qui a notamment permis le recrutement de plus de 50 jeunes en insertion dans les services de GPSEA, sous différents types de contrats (Parcours emploi compétences, apprentis...). Le plan jeune, c'est 300 jeunes à GPSEA sous toutes formes de collaboration par an.

2024 a aussi vu le déploiement dans 6 communes d'une équipe de trois médiateurs emploi dans le cadre du projet de « Cité de l'emploi » qui vise à mieux coordonner les acteurs de l'insertion dans les quartiers prioritaires et à « aller-vers » les habitants les plus éloignés de l'emploi.

L'EPT s'engage auprès des publics les plus éloignés de l'emploi en soutenant certains dispositifs d'insertion socio-professionnelle comme le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et les structures d'insertion par l'activité économique ou en favorisant le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics qui permettent de réserver à des personnes en recherche d'emploi des heures de travail dans certains marchés (travaux publics, nettoyage, restauration, espaces verts...). Cette démarche a d'ailleurs été formalisée par la signature entre GPSEA et ses communes d'une charte des achats responsables.

L'EPT pilote également l'Espace emploi du Plateau Briard, qui accompagne les demandeurs d'emploi de 5 communes du secteur. Animé par un conseiller emploi professionnel appuyé par 5 accompagnateurs bénévoles, **l'espace emploi a aidé une centaine de personnes dans leur recherche d'emploi en 2024.**

L'ensemble des actions portées par GPSEA en matière d'emploi ont représenté en 2024 un budget de plus de 1,5 M€.

Enfin, GPSEA soutient l'économie sociale et solidaire (ESS) en favorisant l'émergence, l'accompagnement et le développement des projets socialement innovants, créateurs d'activités et d'emplois de proximité et répondant à des besoins locaux non couverts.

Dans ce cadre, GPSEA organise chaque année un appel à projets « initiatives d'économie sociale et solidaire », doté de 60 000 € (abondé de 10 000€ depuis 2022 au titre du projet alimentaire territorial) et ouvert aux différentes « familles » de l'ESS : associations, coopératives, structures d'insertion ou entreprises solidaires.

En 2024, GPSEA a ainsi soutenu 8 projets : aide à l'achat de paniers de légumes issus d'une AMAP locale pour des familles en difficulté (Mandres-les-Roses), appui à l'ouverture d'un restaurant solidaire (Sucy-en-Brie) et d'équipement pour des paniers anti-gaspi (Créteil), pour développer des activités d'une régie de quartier (Sucy-en-Brie), à l'embauche pour une structure de l'économie circulaire (Le Plessis-Trévisé) ...

De plus, afin d'aider au développement des projets les plus prometteurs, un marché d'accompagnement individualisé et renforcé a été passé avec un prestataire spécialisé qui conseille les porteurs de projet sur leur structure juridique, leur modèle économique, leur recherche de partenariats, leur communication... **Deux promotions portant 9 projets de structures ESS se sont déroulées sur l'année 2024.**





ÉCO- EXEMPLARITÉ

5. ÉCO-EXEMPLARITÉ

A) CONSTRUISONS ET RÉNOVONS EXEMPLAIRE

Par ses nombreuses compétences et plus de 60 équipements variés (sportifs et culturels, déchèteries, bâtiments administratifs, de restauration, etc.) dont il a la charge, **GPSEA se doit d'être exemplaire pour encourager le changement auprès des autres acteurs du territoire.**

Les émissions de GES (gaz à effet de serre) liés aux équipements territoriaux (données 2017 – Émissions directes et indirectes) participent à hauteur de 3% des émissions du territoire. Les équipements culturels et sportifs, essentiellement les piscines, ont une part prépondérante.

GPSEA mène aujourd'hui un vaste programme de collecte de données et de rénovation de ses bâtiments existants. **Pour avoir des équipements responsables, GPSEA se doit de :**

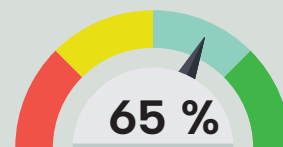
- Diminuer les consommations énergétiques et les rejets de CO₂ par le développement d'une démarche d'efficacité énergétique
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation des équipements

>>> Action 34

Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux

>>> Action 35

Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage - ventilation - climatisation des bâtiments



Au vu de l'importance de son patrimoine, GPSEA doit veiller à la performance énergétique des bâtiments territoriaux, mais également assurer le bien-être des usagers. L'objectif est de connaître précisément les performances énergétiques des bâtiments, résultant de leur isolation d'une part, et des postes de consommations d'autre part.

Dans le cadre du « décret tertiaire » qui vise à réduire de 60% les consommations énergétiques d'ici 2050, **la Direction des bâtiments a renseigné de façon exhaustive la liste de 33 bâtiments sur la plateforme OPERAT' ainsi que les consommations permettant de définir les années de références.** Cette liste sera complétée en 2025 avec l'intégration de la nouvelle cuisine de Bonneuil. **GPSEA dispose de l'ensemble des audits énergétiques de ses bâtiments.** En parallèle, GPSEA a rejoint l'expérimentation lancée par la MGP et utilise la plateforme Savee développée par Advizeo pour centraliser les consommations de fluides de son patrimoine immobilier, ce qui est en cours. Un inventaire est également en cours pour identifier les bâtiments assujettis au décret Bacs, qui impose une obligation de moyen pour réduire les consommations des bâtiments selon leurs puissances avec l'installation de GTB (Gestion Technique du Bâtiment).

Pour rendre l'ensemble opérationnel, un programme de travaux, un PPI "décret tertiaire" et un plan Piscines ont été présentés. **En 2024, 34% du budget d'investissement (BP 2024) de GPSEA était consacré à la réhabilitation et l'entretien des équipements et des bâtiments administratifs, avec une moyenne annuelle de 16M€.** Le Plan Piscine, qui se déploiera sur quinze ans, vise à les rendre éco-responsables avec un recours à des énergies plus propres en les connectant là où c'est possible aux réseaux de chaleur, et moins consommatrices d'eau. Ce plan a été validé en Conseil des Maires et représente un investissement à termes de 70 millions d'euros.

Sans attendre les actions d'ampleur sur son patrimoine, GPSEA a fait le choix de reconduire son Plan de sobriété qui veille à réguler et à réduire le recours au chauffage (période de chauffe, température maximale) afin de diminuer les consommations d'énergie.

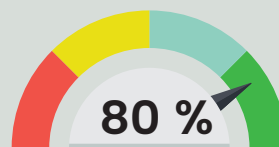
La Direction des bâtiments poursuit en parallèle les travaux d'entretien permettant de réduire les consommations énergétiques : remplacement des éclairages par du LED, installation de chaudières à condensation.

La mise en place du Contrat de Performance Énergétique est prévue à termes, d'ici là, **20 sites bénéficient désormais d'un contrat avec une clause d'intéressement (9 précédemment).**

OPERAT : Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire, il s'agit de l'outil numérique officiel pour recueillir, suivre et accompagner les acteurs soumis aux obligations.

>>> Action 36

Systématiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve



GPSEA souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance de ses services et de la diminution de son empreinte carbone. De nombreuses mesures peuvent contribuer à la construction d'un patrimoine bâti répondant à des critères de performances environnementales et énergétiques supérieures ou égales à la réglementation en vigueur. Lors du renouvellement du marché à bon de commande pour la maîtrise d'œuvre, des critères ont été ajoutés pour juger des capacités des candidats à répondre aux enjeux environnementaux et de sobriété énergétique. Par ailleurs, GPSEA a bénéficié de 4 millions d'euros de subventions publiques dans le cadre de "France Relance" pour la réhabilitation et l'amélioration d'équipements territoriaux. **L'un des derniers chantiers qui a débuté en 2024 concerne le presbytère et le bâtiment pompe incendie à Santeny. Ce futur centre culturel et associatif fait l'objet de travaux de couverture, d'isolation avec de la laine de chanvre et la chaudière au gaz sera remplacée par une pompe à chaleur mutualisée pour les deux bâtiments.**

Zoom sur le projet de Maison de la nature et de l'environnement à Périgny-sur-Yerres



Dans le cadre de sa compétence en matière de construction et d'entretien des équipements culturels, GPSEA a entrepris la réhabilitation de la Maison de la Nature à Périgny-sur-Yerres. Dès le départ, ce projet s'inscrivait dans une démarche de performance environnementale supérieure à la réglementation, il a obtenu la distinction Argent de la démarche Bâtiments durables francilien, une première pour un territoire de la Métropole.

Après une phase d'études en 2019, les travaux ont débuté en avril 2023 pour une durée prévisionnelle de 15 mois. Le chantier intègre la démolition sélective qui porte un objectif de valorisation de 90% des déchets issus de la déconstruction, dont 70% de valorisation de la matière (réemploi, réutilisation des matériaux in situ ou ex situ, recyclage ou valorisation énergétique). Les équipes de GPSEA participent également au programme Rénovation Circulaire proposé par la Métropole du Grand Paris.

La Maison de la Nature bénéficiera d'un système de géothermie sur sonde, d'une nouvelle structure avec des murs en bois et en paille et d'une toiture en chaume. L'année 2024 a permis de franchir plusieurs étapes : après la déconstruction partielle de l'ancien bâtiment, la dalle de plancher bas a été coulée. **La charpente d'origine a été conservée mais mise à nue et consolidée. Les éléments porteurs bois (en CLT) ont été positionnés. La toiture de chaume et de tavaillons, élément essentiel du projet et démonstration d'un savoir-faire artisanal exceptionnel, a été posée.** Les murs extérieurs en paille, les aménagements intérieurs et extérieurs avec la mise en place d'un système de phytoépuration et la reconstitution des mares seront finalisés en 2025. Un objectif de 90 % de valorisation des déchets de chantier est poursuivi et donnera lieu à du réemploi et de la réutilisation, sur site ou au bénéfice de la filière.

L'opération, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de GPSEA s'élève à 5 284 604€ HT avec la participation de la Métropole du Grand Paris pour 980 281€, la Préfecture de la Région – France Relance – pour 539 424€, au titre de la rénovation énergétique et 1 000 000€ au titre du «Fonds verts», la Région Ile-de-France pour 200 000€ et l'ADEME pour 7 000€.

La Maison de la Nature accueillera le centre de loisirs de la ville à l'étage et un espace d'animations au rez-de-chaussée consacré au développement durable.

Zoom sur le programme de complexe aquatique à Créteil

Le Plan Piscines acté, la programmation du futur complexe aquatique de Créteil a été engagée et a donné lieu au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, dont le lauréat sera connu pour la rentrée 2025.

Le volet environnemental de ce programme démontre la poursuite des engagements de GPSEA dans le domaine de la construction neuve et de la gestion d'un parc très particulier : les piscines.

En effet, le nouvel équipement intégrera une démarche de conception bioclimatique afin d'assurer une sobriété intrinsèque de l'enveloppe. Il aura ensuite des exigences énergétiques fortes au regard des équipements comparables ; et sera chauffé grâce au chauffage urbain de Créteil, dont la part des énergies renouvelables et de récupération représentent aujourd'hui 80% du mix énergétique qui alimente son réseau de chaleur. Pour ce qui est des parties hors aquatiques, des

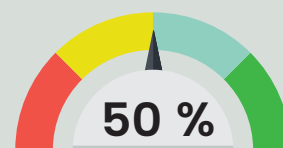
consommations électriques de l'ordre de 30 kWhEF/m² de SU/an sont visées et l'application de la RE2020 (seuil 2025). De la même façon, les consommations d'eau seront minimisées avec un objectif de rester <90l/baigneur/an. Ces objectifs seront contrôlés tout au long de la conception, de la réalisation, mais aussi après la livraison, avec un marché global de performance.

Côté matériaux, le projet vise le niveau 3 du label Bâtiment Biosourcé (soit minimum 36 kg de matériaux biosourcés/m² de surface de plancher). Ainsi la charpente de la halle bassins sera entièrement en bois. Par ailleurs, pour réduire le bilan carbone de l'opération, il est demandé d'utiliser 50 % en volume de béton bas carbone. Et enfin, l'incorporation de matériaux de réemploi sera demandée.

Une fois ce nouvel équipement livré, une autre piscine cristolienne particulièrement énergivore pourra fermer ses portes.

>>> Action 37

Se fournir en énergie 100 % propre auprès des fournisseurs du SIPPAREC pour les besoins du Territoire



Le groupement de commande actuel avec le SIPPAREC ne permet pas de se fournir en 100% énergie verte et limite chaque collectivité à souscrire que pour 1 ou 2 sites. **Dans le cadre du renouvellement du marché à venir en 2025, GPSEA a souscrit pour l'ensemble de ces sites à l'option d'électricité d'origine renouvelable attestée par des certificats de garantie d'origine.**

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement du marché gaz, GPSEA s'oriente vers une démarche d'énergie verte pour 75% des établissements fournis en gaz par le SIGEIF.

En parallèle, le Plan Piscine et les opérations de constructions nouvelles mettent l'accent sur les approvisionnements d'énergie utilisée pour favoriser le recours aux énergies renouvelables : chauffage urbain, chaufferie bois, panneaux solaires...

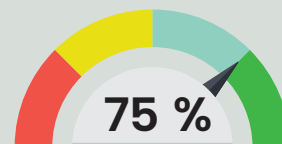
B) TOUTES ET TOUS ENGAGÉS POUR LE CLIMAT

Agir pour le climat, c'est aussi et surtout changer nos habitudes et nos comportements. GPSEA souhaite amplifier les actions de sensibilisation envers les habitants, et plus particulièrement des plus jeunes, afin qu'ils modifient leurs comportements et leurs habitudes.

En interne, GPSEA va sensibiliser ses agents et souhaite réunir le plus grand nombre autour de la transition durable en agissant sur les facteurs internes.

>>> Action 38

Changer les comportements des agents



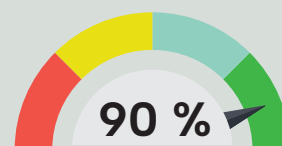
Après avoir mis en place des actions comme l'achat de produits recyclés (papier, fournitures...), le tri et le recyclage des déchets (papier, cartouches d'encre), GPSEA continue ses efforts pour changer les comportements. Le plan de sobriété mis en œuvre depuis 2022 vise particulièrement à limiter les consommations d'énergie. Les consignes et les périodes de chauffe le respectent. Des dotations d'équipement pour l'hiver et l'été sont proposées en continue, à la demande (écharpe, doudoune sans manche, gourde, brumisateurs). L'intranet "IDA" intègre un onglet éco-exemplarité autour de trois thèmes : les éco-gestes au quotidien, la réduction des émissions dans le cadre des déplacements et les économies de consommations énergétiques.

A l'occasion de la semaine de la réduction des déchets, deux ateliers ont été proposés aux agents afin de vérifier leurs connaissances sur le tri des déchets et de les sensibiliser à l'empreinte carbone de façon individuelle.

GPSEA participe à la sensibilisation et à la diffusion d'une culture climat du grand public et des plus jeunes en particulier.

>>> Action 39

Diffuser une culture climat



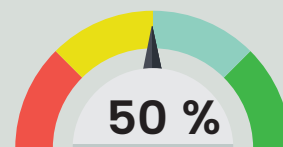
Tout au long de l'année, l'EPT propose de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation au développement durable pour tous les publics, et plus particulièrement sur « Le plan climat expliqué aux enfants » ou sur les déchets, **342 animations ont été assurées par les services de GPSEA auprès du public scolaire et périscolaire en 2024.**

Par ailleurs, **la transition écologique constitue la démarche transversale de la Convention-cadre en faveur de la coopération culturelle « Cultiver les citoyennetés par les arts » adoptée par GPSEA et la DRAC Ile-de-France en juin 2024.** La saison artistique des médiathèques et conservatoires, tout comme les actions culturelles transversales portées par la collectivité, illustrent cette volonté de sensibiliser les habitants, à travers les imaginaires. Ainsi, plusieurs événements se sont déroulés cette année, dont certains avec le soutien financier de la DRAC Ile-de-France :

- La Cie « Du grain à moudre », spécialiste de construction d'instruments de musique avec des matériaux recyclés, a mené deux actions fortes avec les conservatoires d'Alfortville et de Noisieu.
 - **Plus de 1000 élèves de la maternelle à la 3^e ont visité le parcours sonore "l'ouïe es-tu"**, une exposition d'instruments, issue de la lutherie sauvage sous forme d'objets récupérés, transformés et détournés de leur fonction première pour en faire des instruments originaux.
 - Une fabrication d'instruments avec des objets recyclés **avec les classes de l'école Montaigne d'Alfortville** pour former un orchestre et proposer une restitution lors d'un mini concert devant les élèves de l'école.
- Les artistes en résidence-mission à Grand Paris Sud Est Avenir, dans le cadre du Contrat en faveur de l'Inclusion Territoriale adopté avec la DRAC Ile-de-France, développent des actions de sensibilisation au plus proche des habitants, sur l'ensemble du territoire. **Ainsi, le 15 juin 2024, le collectif In Itinere a mis en valeur l'activité de la nouvelle ressourcerie de Boissy-Saint-Léger par la création d'un spectacle avec la participation des habitants à l'issue d'une immersion des comédiens au sein du site même de la Boissyclerie .**
- **La 3^e édition de « Pépites en paysages » a été accueillie au cœur du Plateau Briard, le 28 septembre 2024.** Un programme de spectacles d'arts de la rue conçu en partenariat avec la Cie La Constellation a valorisé les richesses du patrimoine naturel à Mandres-les-Roses et à Villecresnes. Le centre horticole territorial a hébergé une exposition photos portée par la Cie SABDAG, en résidence mission à GPSEA, qui a mis en valeur le travail des personnels de cet équipement. Ces spectacles ont été précédés d'une sensibilisation des publics avec les écoles de Périgny, de Mandres-les-Roses, les centres de loisirs de Villecresnes mais aussi lors des dessertes de la médiathèque mobile, sur l'espace public, avec les artistes.

>>> Action 40

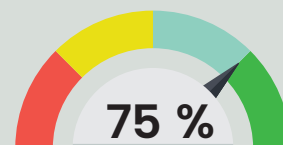
Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques



Le changement climatique va avoir des répercussions sur la réglementation, les technologies et les emplois. L'adaptation des métiers et les formations conditionnent la réussite de la transition énergétique et écologique. Le CNFPT, organisme majoritaire de formation des agents de GPSEA, a publié dix engagements pour inclure la transition écologique dans son offre de formation d'intégration, métiers, mais aussi managériales et RH. Il appartient maintenant à GPSEA d'anticiper spécifiquement les postes à enjeu et à encourager la formation des agents.

>>> Action 41

Réduire l'impact du numérique sur l'environnement



Dans le cadre de sa stratégie numérique, qui a été finalisée en juin 2024, GPSEA a travaillé autour de 3 axes :

- Favoriser la vie démocratique en développant une offre de service simplifiée pour les citoyens ;
- Améliorer les pratiques et le pilotage des politiques publiques en outillant les directions et les agents de GPSEA ;
- Préparer la collectivité aux enjeux de demain en construisant une gouvernance responsable, sécurisée et durable.

En parallèle, la direction Système d'information et usages numériques travaille avec les Ressources Humaines autour de nouveaux outils numériques de formation d'une part, et avec la direction de l'Observatoire autour des usages de l'intelligence artificielle d'autre part.

Des solutions de reprise avec le prestataire Synapse ont permis de recycler 37 écrans, 40 ordinateurs, 4 imprimantes et 3 copieurs.

C) UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

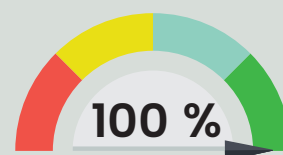
L'éco-exemplarité guide l'action du Territoire dans la mise en œuvre de sa politique d'achats : les outils disponibles sont mobilisés pour faire de la commande publique un levier au service du développement durable. Le volume d'achats de GPSEA représente plus de 50 millions d'euros chaque année, depuis 2019. En moyenne entre 2017 et 2024, 40,4% du total des marchés notifiés par GPSEA ont fait l'objet d'une disposition environnementale.

Le Territoire s'engage notamment :

- Sur l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement via une clause spécifique imposant l'utilisation stricte de ces produits ;
- Sur l'achat de papier recyclé, de cartouches d'encre reconditionnées et sur la location des moyens d'impression ;
- En raisonnant sur l'ensemble du cycle de vie des produits du matériel informatique : méthodes de conditionnement, transport des matériels, modalités de récupération et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

>>> Action 42

Réaliser une charte des achats durables

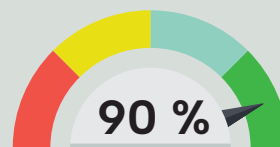


Développer une commande publique responsable passe tout d'abord par un changement dans la façon d'acheter. Ainsi, GPSEA a élaboré en lien avec plusieurs de ses communes membres une charte des achats durables promouvant la mise en œuvre d'une démarche active en matière d'insertion (clauses d'insertion,

critères de jugement, marchés réservés, partage de bonnes pratiques) ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux dans les marchés publics (promotion de l'économie circulaire, intégration du coût global lié au cycle de vie des produits, réflexion autour de la performance énergétique de l'achat et des circuits courts). La charte a été adoptée en conseil de territoire dès décembre 2019. L'application de cette charte, à laquelle est adossé depuis 2022 le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de GPSEA, permet de développer et renforcer la prise en compte du développement durable tout au long processus d'achat. **En 2024, 55,4% des marchés publics ont comporté des dispositions environnementales.** Celles-ci prennent la forme de clauses environnementales qui correspondent à des obligations contractuelles à la charge du titulaire, ou à des critères environnementaux qui consistent en une valorisation de l'impact sur l'environnement dans la pondération des notes attribuées lors du jugement des offres.

>>> Action 43

Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA

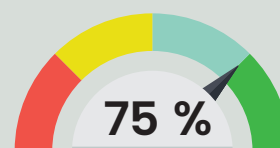


GPSEA promeut l'utilisation des outils de la commande publique permettant de rationaliser et d'optimiser des achats similaires par le biais de groupements de commandes. Cette démarche permet de mutualiser les procédures et de massifier les besoins dans un objectif d'économies d'échelles. Elle comporte également des objectifs en matière de développement durable, notamment par le biais d'une rationalisation des déplacements des titulaires des marchés lors des prestations de service ou des livraisons de biens.

À date, 20 marchés sont exécutés dans le cadre de la convention constitutive de groupement de commandes, en augmentation cette année. Le Territoire œuvre par ailleurs avec ses communes membres à optimiser le fonctionnement du réseau territorial de la commande publique afin de faciliter l'expression des besoins et la passation de marchés groupés.

>>> Action 44

Développer une stratégie financière responsable



Afin d'accompagner sa politique en faveur du développement durable, GPSEA développe une stratégie financière verte et responsable. Le Territoire compte ainsi dans son encours de dette plusieurs prêts verts, refinancés par des obligations vertes. GPSEA permet également chaque année à ses partenaires bancaires, dans le cadre de sa campagne d'emprunt, de lui proposer des produits à taux bonifiés pour le financement de projets concourant aux objectifs de transition écologique.

GPSEA lancera par ailleurs en 2025 une démarche de budget vert, conformément aux obligations introduites par la loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 et par le décret d'application du 16 juillet 2024. La collectivité mesurera donc dans ce cadre l'impact environnemental des dépenses inscrites à sa section d'investissement en recourant à un système de cotation dont les résultats seront annexés au compte financier unique (CFU) pour 2024.

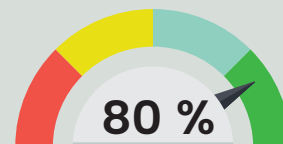
La stratégie financière responsable du Territoire se traduit également par les cofinancements obtenus pour les projets portés par GPSEA, pour lesquels des critères de gains environnementaux, notamment en matière de performance énergétique, sont très souvent déterminants.

D) DES MODES DE TRAVAIL INNOVANTS

L'activité de GPSEA génère une masse importante de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre qui pourrait être diminuée. GPSEA incite donc ses agents à adopter des gestes simples mais qui permettent de réduire l'empreinte écologique de la collectivité. Pour répondre à cet objectif, le Territoire entreprend un vaste chantier de modernisation de son administration avec de nouveaux modes de travail, y compris par le télétravail.

>>> Action 45

Dématérialiser pour économiser

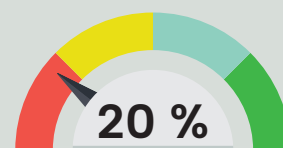


L'un des aspects de la modernisation de l'administration est la digitalisation des manières de travailler, par exemple la dématérialisation de la chaîne comptable est effective. **De nouvelles expérimentations ont été menées à terme comme la gestion et la pose des congés, qui va se généraliser dans les deux ans à venir.** La dématérialisation concerne également les services à la population : avec la mise en place d'un nouveau système, les usagers pourront dès janvier 2025 acheter une carte d'accès aux piscines sur le site internet de GPSEA, ce qui permettra d'éviter la multiplication des cartes en plastique. Cet objectif global se déploie en conciliant les impératifs en termes de sécurité informatique.

La gestion des archives a fait l'objet en 2023 d'un audit réalisé par la Direction de l'Évaluation et de l'Expertise qui a abouti à la désignation de deux référents internes et à la création d'un poste d'archiviste. L'objectif est d'aboutir à une politique partagée d'archivage et conforme au RGPD.

>>> Action 46

Réaliser un plan de déplacement d'administration



GPSEA souhaite également mettre en place un plan de déplacement d'administration visant à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture et à développer d'autres pratiques de déplacements. Les déplacements des agents domicile/travail représentent 1% des émissions de gaz à effet de serre de GPSEA.

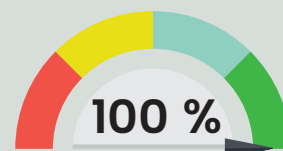
Le projet plan de mobilité d'administration lancé au second semestre en 2023, comprend :

- Une phase de diagnostic (accessibilité, mobilité, coûts économiques, impacts environnementaux)
- En fonction des conclusions du diagnostic, une phase d'élaboration d'un plan d'actions permettant de proposer un ensemble de mesures visant l'amélioration des conditions de déplacements des salariés et visiteurs de la collectivité

Un suivi et une évaluation de la démarche seront également réalisés pour s'assurer de l'opportunité des actions mises en œuvre et identifier les éventuels ajustements.

>>> Action 47

Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux



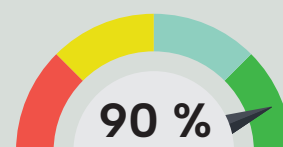
En 2020, GPSEA lançait une expérimentation « zéro plastique à usage unique dans les salles de réunion », en application de la loi Egalim. Ce dispositif est désormais généralisé à l'ensemble des sites de GPSEA.

Tous les agents de GPSEA ont été dotés d'une gourde isotherme, avec possibilité de les remplir dans les 45 fontaines à eau installées dans les bâtiments. **En 2024, 8 nouvelles fontaines à eau ont été installées dans les équipements culturels et sportifs (conservatoires, médiathèques, parc des sports) pour encourager également les usagers à utiliser des contenants réutilisables.**

Enfin, lors du renouvellement du marché traiteur, GPSEA a largement favorisé la suppression des emballages plastiques et l'utilisation de la vaisselle jetable. **La cuisine centrale livre également l'ensemble des repas dans des barquettes biodégradables.**

>>> Action 48

Donner une deuxième vie aux biens mobiliers

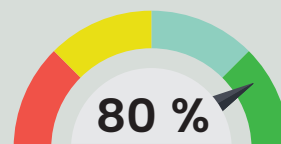


GPSEA s'est engagé depuis 2021 dans une démarche visant à donner une seconde vie à son mobilier. Des donations ont été faites à plusieurs associations et résidences pour personnes âgées (ligue de l'enseignement 94, ressourcerie du 94, Secours populaire, Cultures du cœur, Tremplin 94 SOS Femmes Battues, Livre en lutte...).

Depuis 2023, un nouveau marché d'achat de mobilier prévoit la reprise, par le titulaire, du mobilier usager afin qu'il soit valorisé dans le cadre de filières adaptées (recycleries, ressourceries etc...). Par ailleurs, GPSEA impose au titulaire un suivi de la fabrication des éléments de remplacement et de réassortiment qui doivent

>>> Action 49

Lutter contre le gaspillage alimentaire



être garantis au moins 5 ans. Les pièces détachées devront également être disponibles pour éviter de recourir au remplacement de l'ensemble. **Ce marché a pu être mis en œuvre sur l'année 2024 avec succès.**

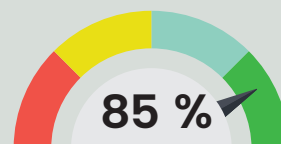
GPSEA s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'une de ses actions porte sur la réduction du nombre de tonnes d'aliments jetés :

- En sensibilisant les plus jeunes au gaspillage alimentaire : des animations ont été organisées dans plusieurs écoles sur cette thématique en lien avec les villes membres du service partagé de restauration collective ;
- En adaptant au plus juste la production des repas au regard de ce qui sera consommé : à cet égard, un grand pas a été franchi en 2024 par la mise en place de la pré-réservation à Créteil et à Limeil-Brevannes permettant d'anticiper et de fiabiliser les effectifs présents ;
- En poursuivant la recherche de solutions avec des partenaires potentiels et les communes.

En parallèle de ces actions, la collecte des déchets alimentaires a été mise en place dans 124 établissements scolaires de 11 villes du Territoire, et 390,95 tonnes revalorisées par la méthanisation, le compostage ou le biogaz. L'objectif est multiple : prendre conscience de ce qui est jeté et valoriser ces déchets. Voir plus haut : « Proposer une offre de qualité pour la restauration collective ».

>>> Action 50

Réduire l'impact du carbone lié aux déplacements



Face à l'enjeu environnemental et dans un but économique, Grand Paris Sud Est Avenir s'est engagé depuis 5 ans à rendre son parc automobile plus propre pour les déplacements professionnels de ses agents.

En 2024, la part des véhicules électriques dans la flotte totale est stable, bien que celle-ci soit en augmentation. 12 véhicules légers et utilitaires ont été acquis, dont plus de 60% avec une motorisation électrique ou hybride. Concernant les poids lourds, le nombre de véhicules en service diminue en 2024 mais la motorisation utilisée reste carbonée. Toutefois, la flotte légère se renforce avec l'acquisition des cyclomoteurs/triporteurs et de 6 vélos à assistance électrique supplémentaires. **De nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées pour les agents et pour les administrés, notamment pour une piscine à Créteil et une autre à Bonneuil-sur-Marne.** Ce déploiement s'effectue selon un plan pluriannuel. Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'utilisation de véhicules propres dans les marchés publics, notamment les marchés traiteurs.

Pour réduire l'impact environnemental des déplacements, le changement des comportements nécessite un accompagnement. L'expérimentation de prêt longue durée des VAE (vélos à assistance électrique) et trottinettes à destination des agents a été reconduite. Cette démarche vise à offrir la possibilité aux agents volontaires de changer leurs modes de transports en empruntant un vélo ou une trottinette électrique de la collectivité sans frais avant de se lancer dans cet achat. **Depuis le lancement de cette initiative, 60 agents en ont bénéficié, dont 11 en 2024.** Outre l'économie de CO² réalisée, 80% des agents qui participent à ce test ont indiqué à son issue faire une acquisition ou y réfléchir sérieusement.



Parc du Morbras



Port de Bonneuil-sur-Marne

EN 2024, GPSEA ENGAGE PRÈS DE 97,4 MILLIONS D'EUROS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans la continuité des actions engagées depuis la création du Territoire, la déclinaison opérationnelle du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), adopté dans sa version définitive lors du conseil de territoire du 9 juin 2021, s'est poursuivie en 2024. Véritable projet de transition économique, écologique et durable, élaboré dans le cadre d'une large concertation, le PCAET constitue la matrice de l'action de GPSEA au service de ses habitants en matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique. Il est ordonné autour d'une stratégie de développement soucieuse des spécificités du territoire en matières environnementale, climatique, économique et sociale.

Au total, l'effort financier du Territoire en faveur du développement durable s'élève sur les quatre budgets à 97,4 millions d'euros dont 53 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 44,4 millions d'euros en dépenses d'investissement, soit respectivement 27% et 41% des crédits inscrits pour chacune des sections. Les recettes perçues au titre du développement durable sont évaluées à 67 millions d'euros, dont 56,8 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 10,2 millions d'euros pour la section d'investissement, soit respectivement 25% et 53% des crédits inscrits pour chacune des sections (hors emprunt s'agissant de l'investissement).

1. Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement, à hauteur de 9,2 millions d'euros de dépenses, 3,2 millions d'euros de recettes :

- **Une promotion des modes de déplacements actifs** afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre, la poursuite de la mise en œuvre, à la suite de leur adoption définitive par le conseil de territoire lors de sa séance du 12 octobre 2022, du Plan local de mobilités ainsi que du Plan Vélo. Ces documents cadres prévoient l'aménagement à terme sur le territoire d'un réseau structurant de plus de 200 km de pistes cyclables (**action n°7 du PCAET**), ainsi qu'un soutien au développement des transports en commun (**action n°8 du PCAET**) matérialisé par le financement des réseaux

de desserte locaux ou encore par la mise en œuvre de la gratuité d'accès aux parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie pour les usagers des transports en commun titulaires d'un abonnement Navigo annuel. Au-delà des parcs relais, le Territoire continue d'intervenir en faveur du réaménagement de ses pôles gares, dans l'optique de les convertir en « éco-stations bus » plus intermodales et intégrées dans la ville, avec la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour le pôle gare de Sucy-en-Brie et l'entrée en phase opérationnelle de l'opération entamée pour le pôle gare de Boissy-Saint-Léger. La participation au financement du projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne (**action n°9 du PCAET**) est également comptabilisée. Cette voie permettra de décongestionner les voiries locales et facilitera les connexions entre le transport routier et le transport fluvial.

- **Une action en faveur de la qualité de l'air** en prolongeant le soutien au syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), au titre du projet de station hydrogène porté par « H2 Créteil » (**action n°8 du PCAET**), société dédiée créée par Suez et la SEM SipEnR (filiale du SIPHEREC). Cette unité de production et de distribution d'hydrogène renouvelable sera adossée à l'usine de valorisation énergétique (UVE) de Créteil exploitée par Valo'Marne. L'hydrogène ainsi produit servira à propulser les véhicules du service public sur le territoire (bus, bennes à ordures) avec un carburant bas carbone et pourra également alimenter à terme les flottes de véhicules des entreprises du tissu économique territorial.
- **Un accompagnement au développement de filières économiques vertueuses**, avec la poursuite des actions de structuration de la filière santé autour de la thématique « Santé-Environnement-Qualité de l'air » visant à faciliter les démarches partenariales entre les acteurs locaux de la santé (UPEC, AP-HP, Centre hospitalier intercommunal de Créteil,

Institut national de la santé et de la recherche médicale) et les entreprises (**action n°6 du PCAET**), le financement de l'acquisition d'équipements de biologie destinés au projet de biologie-pathologie universitaire porté par le groupement hospitalier universitaire AP-HP Mondor, la réalisation d'une étude relative à la filière logistique et hydrogène (**action n°24 du PCAET**), la poursuite de la démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) permettant une sensibilisation élargie auprès des entreprises du Territoire s'agissant des enjeux du développement durable qui les concernent (**action n°23 du PCAET**).

- **Un engagement en faveur de l'exemplarité dans l'aménagement de l'espace**, avec l'achèvement des travaux d'élaboration d'une charte d'aménagement et de construction durables à destination des aménageurs, des promoteurs et des bailleurs (**action n°13 du PCAET**), ainsi que la poursuite des études relatives au projet de ZAC situé sur le site ex-France Télécom à Noiseau (**action n°12 du PCAET**), qui constituera la vitrine de l'action du Territoire pour construire la ville durable de demain.

2. **L'environnement et le cadre de vie, soit 44,8 millions d'euros de recettes et 49,2 millions d'euros de dépenses** avec notamment, en matière de déchets, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets (**action n°26 du PCAET**), la poursuite de la mise en œuvre du nouveau programme d'installation de conteneurs enterrés à l'échelle du territoire de GPSEA pour réduire l'impact carbone lié aux opérations de collecte (**action n°27 du PCAET**) ou encore l'achat de composteurs en lien avec l'obligation du tri à la source des biodéchets en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Ces actions complètent la participation du Territoire au traitement des déchets par l'acquiescement d'une cotisation au syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM). Pour mémoire, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Créteil, concédée à la société Valo'Marne, est encadrée depuis 2018 par une charte d'excellence formalisant des engagements en matière de qualité de l'air, d'insertion et d'emploi local, ainsi que d'éducation à l'éco-citoyenneté (**action n°5 du PCAET**).

Ces engagements compléteront les autres actions portées par le Territoire en lien avec le cadre de vie, avec à titre d'exemples :

- **En matière de transition énergétique**, la poursuite des permanences info-énergie tenues dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne, prolongées par le financement d'une plateforme numérique permettant d'accompagner les

habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique (**action n°2 du PCAET**) ainsi que par une implication dans la démarche d'accompagnement et de conseil des ménages en précarité énergétique par le biais du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (**action n°3 du PCAET**) ;

- **Sur le volet relatif au climat**, une implication dans les actions de valorisation du Massif de l'Arc boisé à la suite notamment de l'approbation par le conseil de territoire du 15 février 2023 du plan d'actions visant à améliorer l'accueil et l'attractivité du massif de l'Arc boisé (**action n°19 du PCAET**), ainsi que la finalisation des travaux de réalisation d'un atlas de la biodiversité à l'échelle de GPSEA (**action n°20 du PCAET**) et de la conception d'un atlas départemental des paysages initiée par la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAFA) ;
 - **Sur le volet lié à l'alimentation saine et durable**, la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (**action n°29 du PCAET**), à la suite de la réalisation d'un diagnostic complet de la filière agricole et des besoins alimentaires des habitants du Territoire ainsi que la promotion d'une agriculture plus durable (**action n°30 du PCAET**), l'abondement de l'Appel à Projets "Economie Sociale et Solidaire" pour soutenir des initiatives répondant aux axes du PAT ainsi que la définition d'une stratégie de lutte contre le gaspillage alimentaire et foncier.
3. **La gestion de la ressource en eau, soit 19,7 millions d'euros de dépenses et 11,3 millions d'euros de recettes**, avec le prolongement des interventions du Territoire dans le cadre de la reconquête des espaces aquatiques en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (**action n°16 du PCAET**). Afin de limiter les pertes en réseau, le Territoire négocie avec les candidats lors du renouvellement des contrats de délégation de service public d'exploitation de l'eau potable des objectifs de rendement ambitieux, dont l'atteinte est liée au déploiement de programmes de renouvellement définis en cohérence avec les besoins des communes (**action n°17 du PCAET**).

4. **La politique de la ville et de l'habitat, pour 3 millions d'euros de dépenses**, la mise en œuvre opérationnelle du cadre d'intervention en matière de réhabilitation énergétique du parc collectif social et en copropriété adopté par le conseil de territoire fin 2023. L'intervention du Territoire, qui vient en complément de celle des autres financeurs, vise prioritairement les « passoires thermiques » (étiquettes énergétiques F et G). GPSEA déploie également une stratégie d'intervention sur l'habitat privé visant à la fois à prévenir la fragilisation des copropriétés (mise en place d'un dispositif de veille et observation –

VOC – permettant d’identifier les copropriétés à accompagner en matière de gestion et/ou dans la réalisation de travaux d’amélioration) et à lutter contre l’habitat indigne ou dégradé via notamment l’expérimentation du permis de louer dans le quartier Confluent à Alfortville.

- 5. La restauration collective, à hauteur d’1,2 million d’euros en dépense**, avec la poursuite des efforts pour la mise en conformité avec les exigences définies par la loi pour l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM), qui fixe à 50 % au 1^{er} janvier 2022 l’objectif d’achat de produits locaux ou sous signe d’origine et de qualité dans la restauration collective publique (dont 20% de produits issus de l’agriculture biologique), ainsi qu’une suppression totale des contenants plastiques au 1^{er} janvier 2025. Les dépenses valorisées sur le secteur de la restauration collective ont permis de couvrir :
- 40% des obligations de la loi EGALIM s’agissant des achats de denrées issues de l’agriculture biologique ou de proximité ;
 - 100% des obligations prévues par la loi EGALIM s’agissant de la suppression des contenants plastiques, avec l’achat de barquettes biodégradables (**action n°47 du PCAET**).
- 6. Les actions visant à renforcer l’éco-exemplarité du Territoire, pour près de 19,5 millions d’euros de dépenses et 3,2 million de recettes**, en particulier 14,4 millions d’euros d’investissement pour conduire des opérations structurantes incluant une démarche environnementale avec notamment les travaux de réhabilitation de la Maison de la nature et de l’environnement de Périgny-sur-Yerres inscrits dans le dispositif de certification « bâtiments durables franciliens » porté par Ekopolis, mais également des travaux de maintenance énergétique sur le patrimoine existant (**actions n°34, n°35 et n°36 du PCAET**), ainsi que la volonté de diffuser une « culture climat », avec l’organisation d’animations autour du tri des déchets, de la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore de la nature en ville dans les écoles, complétées par des actions de sensibilisation aux éco-gestes et aux bonnes pratiques numériques (**actions n°38, n°39 et n°41 du PCAET**).



Europarc
14, rue le Corbusier – 94046 Créteil cedex
www.sudestavenir.fr